



Courses plates

Avis et communiqués	III
Décisions	V
Résultats (n° 103 à 232) :	

jeudi 14 janvier 2021

LYON-LA-SOIE	1
PAU	4
PORNICHET-LA BAULE	5

vendredi 15 janvier 2021

MARSEILLE-PONT-DE-VIVAUX	8
--------------------------------	---

samedi 16 janvier 2021

CHANTILLY	10
-----------------	----

dimanche 17 janvier 2021

MARTINIQUE	15
PAU	17

lundi 18 janvier 2021

CAGNES-SUR-MER	18
----------------------	----

mardi 19 janvier 2021

CAGNES-SUR-MER	21
PAU	24

mercredi 20 janvier 2021

CAGNES-SUR-MER	25
----------------------	----

jeudi 21 janvier 2021

PAU	27
-----------	----

vendredi 22 janvier 2021

CAGNES-SUR-MER	29
----------------------	----

samedi 23 janvier 2021

CAGNES-SUR-MER	31
PORNICHET-LA BAULE	34

dimanche 24 janvier 2021

PAU	38
-----------	----

lundi 25 janvier 2021

CAGNES-SUR-MER	40
----------------------	----

mardi 26 janvier 2021

CAGNES-SUR-MER	43
----------------------	----

mercredi 27 janvier 2021

PAU	46
PORNICHET-LA BAULE	48

Index des chevaux cités dans ce numéro	51
--	----

Avis et communiqués

Liste des oppositions IV

FRANCE GALOP

Département Technique
46 place Abel Gance
92655 Boulogne CEDEX

ISSN 1241-266X

France Galop – Imprimeur
Dépôt légal : février 2021
Quantité de tirage : 200 ex.



© 2021 - France Galop

Liste des oppositions

(Mis à jour le 10 novembre 2020)

DÉBITEUR	DEMANDEUR	CAUSE
Christophe BURGUET	STE ENT Keven BORGEL	Non-paiement factures de frais de pension
Thierry DURAND	STE ENT Olivier SAUVAGET	Non-paiement factures de frais de pension
Jade Prescillia ANGELINI	ST Ent Jean-Marc CAPITTE	Non-paiement factures de frais de pension
Fang SUN	ST Ent Charles GOURDAIN	Non-paiement factures de frais de pension
Bachir YAHYA	Benjamin LEGROS	Non-paiement factures de frais de pension
Saeed Nasser AL ROMAITHI	Ste Ent. François ROHAUT	Non-paiement factures de frais de pension
SOUTH KENSINGTON STABLES	Ste Ent. J. BERTAN de BALANDA	Non-paiement factures de frais de pension
GAAR Racing	Nicolas BELLANGER	Non-paiement factures de frais de pension
Nadine CHIARI	Ste Ent. KEVEN BORGEL	Non-paiement factures de frais de pension
Claude DONDI	Ste Courses NANCY-BRABOIS	Non paiement location de boxes et utilisation installations
I. LEON-SOTELO GARCIA	Christian DELCHER SANCHEZ	Non-paiement factures de frais de pension
I. LEON-SOTELO GARCIA	Yannick FOUIN	Non-paiement factures de frais de pension
Arnaud COUDEVILLAIN	Jockey Club Español	Extension d'inscription Forfeit-list et suspension agréments – Non paiement frais de pension
David ELBAZ	Fabrice FOUCHER	Non-paiement factures de frais de pension
Guy ARMENGOL JADOT	Christophe FERLAND	Non paiement factures de frais de pension
Guy ARMENGOL JADOT	Hubert de NICOLAY	Non-paiement factures de frais de pension
Didier VISSE	Anthony CLEMENT	Non paiement factures de frais de pension
Bethe KLODAWSKI	Fabrice CHAPPET	Non paiement factures de frais de pension
ECURIE DES CLOS	Fabrice CHAPPET	Non paiement factures de frais de pension
Valérie MOTHEU	R. MARTENS	Non paiement factures de frais de pension
Valérie MOTHEU	Eric WIANNY	Non paiement factures de frais de pension
Claude ROESCH	Jérôme CLAIS	Non paiement factures de frais de pension
Timothy CLAYDON	Eric DANEL	Non paiement factures de frais de pension
David ATAR	France Galop	Non paiement excédent de réclamation
Eric DRAI	Centre d'Entr. Parc du Cheval	Non paiement factures de frais de pension
Fabio BROGI	Centre d'Entr. Parc du Cheval	Non paiement factures de frais de pension
Reynald ELBAZ	Alexandre FRACAS	Non paiement factures de frais de pension
Marion SCHRUFER	Cyril MORINEAU	Non paiement factures de frais de pension
Laurent RAULIC	Yannick FERTILLET	Non paiement factures de frais de pension
Thierry CHERON	Jean-Luc PELLETAN	Non paiement factures de frais de pension
Beryl Violet CHENNELS	Eric LIBAUD	Non paiement factures de frais de pension
Elisabeth GANE	Fabrice CHAPPET	Non paiement factures de frais de pension
Christian MUNICH	Ste Courses de DAX	Non paiement location de boxes et utilisation installations
ECURIE FABIEN OUAKI	Arnaud CHAILLE-CHAILLE	Non paiement factures de frais de pension
Jaime CARUANA DE LA HERRAN	Luis A. URBANO GRAJALES	Non paiement factures de frais de pension
Daniel FOUCAULT	Franck FIQUET	Non paiement factures de frais de pension

Décisions

Les décisions publiées au présent BO sont susceptibles de recours en application des dispositions du Code des Courses au Galop

DÉCISION DES COMMISSAIRES DE FRANCE GALOP

Les Commissaires de France Galop, agissant en application des dispositions de l'article 213 du Code des Courses au Galop sous la présidence de M. Dominique LE BARON DUTACQ ;

Attendu qu'un contrôle à l'entraînement a été effectué le 3 décembre 2020 dans l'effectif de la Société d'entraînement Christopher HEAD dont il ressort que le vétérinaire, missionné par la Fédération Nationale des Courses Hippiques, a constaté l'existence d'une ordonnance indiquant que le poulain WILD BUSH a fait l'objet, le 12 novembre 2020, d'une administration de corticoïde par voie d'infiltration intra-articulaire ;

Que ledit poulain a participé le 26 novembre 2020 au Prix de DAX dont il s'est classé 5ème ;

Après avoir ouvert l'enquête prescrite par l'article 201 du Code des Courses au Galop et, tout en ayant informé l'ECURIE NORMANDY SPIRIT, propriétaire dudit poulain, invité la Société d'entraînement Christopher HEAD représentée par M. Christopher HEAD, à fournir des explications écrites pour l'examen contradictoire de ce dossier et lui avoir proposé d'être entendu par les Commissaires de France Galop ;

Après avoir pris connaissance des éléments du dossier, des explications de l'ECURIE NORMANDY SPIRIT et de celles de la Société d'entraînement Christopher HEAD ;

Sur le fond ;

Vu les Conclusions d'Enquête du Chef du Département Livrets et Contrôles en date du 8 janvier 2021 et leurs pièces jointes, mentionnant notamment que :

- l'ordonnance rédigée par le vétérinaire traitant précise que cette infiltration intra-articulaire a été pratiquée à l'aide de BETNESOL nd, substance appartenant à la classe des corticoïdes et que ladite ordonnance mentionne un délai d'attente indicatif de 14 jours avant déclaration de partant de participer à une course ;
- le poulain WILD BUSH a couru le 26 novembre 2020 sur l'hippodrome de TOULOUSE le Prix de DAX dont il finit 5ème ;
- M. Christopher HEAD a téléphoné au Chef dudit Département le 21 décembre 2020 pour lui expliquer qu'il reconnaissait avoir fait une erreur en comptant les jours et s'être trompé dans les engagements sélectionnés (entre le 26 et le 27 novembre 2020) ;
- M. Christopher HEAD fourni également une lettre de son vétérinaire traitant confirmant l'erreur involontaire ;
- M. Christopher HEAD, dans son courrier du 26 décembre 2020, confirme que ce résultat est malencontreusement la conséquence d'une erreur humaine dont il s'excuse respectueusement, comptant sur la clémence des Commissaires de France Galop ;

Vu les explications écrites de l'ECURIE NORMANDY SPIRIT reçues par courrier le 15 janvier 2021 mentionnant notamment qu' :

- ils n'étaient pas au courant de cette erreur humaine involontaire commise par leur entraîneur, qu'ils l'ont appris lors du suivi de contrôle chez le nouvel entraîneur Christo AUBERT ;
- ils prient d'accepter leurs excuses et mettront un point d'honneur pour que les mesures à la vérification des délais de soins chez leur précédent entraîneur soient renforcées ;

Vu les explications écrites de l'entraîneur Christopher HEAD reçues le 15 janvier 2021 mentionnant notamment :

- que WILD BUSH, dont il était l'entraîneur au moment des faits, a reçu une infiltration le 12 novembre 2020 suite à des problèmes de dos, qu'il devait, lorsque cette intervention a eu lieu, courir le 27 novembre dans un « maiden » ;
- que son client l'avait informé de son souhait de se défaire de ses engagements concernant son

- entraînement ;
- que le 18 novembre, il a alors saisi l'opportunité de courir dans un « réclamer » qui avait lieu le 26 novembre à TOULOUSE, dans le seul but de protéger au mieux les intérêts de son client ;
- qu'il avait connaissance du délai d'attente minimum de 14 jours et que c'est dans le but de vérifier qu'il était respecté qu'il a contacté sa vétérinaire, mais que suite à un malentendu lors de leur échange téléphonique, quant à la méthode de calcul, ils se sont retrouvés en infraction de manière non-intentionnelle ;
- qu'il a à cœur de respecter le Code des Courses, ce qu'il fait depuis le début, portant les valeurs d'intégrité et d'éthique auprès de l'ensemble de son écurie ;
- que cette première maladresse sera la dernière et qu'il n'a en aucun cas voulu enfreindre le Code de manière délibérée, ajoutant que cette situation est la conséquence d'une erreur humaine ;
- qu'il a, depuis, mis en place les mesures pour ne plus commettre ce type d'erreur à l'avenir en tenant un fichier de suivi pour chacun des éléments de son effectif avec les dates d'intervention et la période de réengagement possible ;
- qu'il prie de croire en sa bonne foi et en la sincérité de ces explications et espère que cette erreur ne viendra pas diminuer la confiance portée en son intégrité et son amour pour les courses ;

Vu l'ordonnance vétérinaire mentionnant un traitement vétérinaire consistant en une infiltration administrée par voie intra-articulaire, contenant une substance appartenant à la classe des corticoïdes, et mentionnant un délai d'attente de 14 jours avant de participer à une course ;

Vu les articles 62 et 198 du Code des Courses au Galop et l'annexe 15 dudit Code ;

Attendu que l'ordonnance en date du 12 novembre 2020 mentionne un traitement par infiltration effectué à l'aide de BETNESOL nd, substance appartenant à la classe des corticoïdes, administrée au poulain WILD BUSH ;

Que cette ordonnance mentionne notamment le nom du poulain susvisé, le nom de la substance administrée, médicament appartenant à la classe des corticoïdes et indique expressément l'administration du traitement vétérinaire en question audit poulain ;

Qu'il convient de prendre acte des explications reçues et du fait que l'entraîneur Christopher HEAD reconnaît avoir fait une erreur en comptant les jours, s'être trompé dans les engagements sélectionnés (entre le 26 et le 27 novembre 2020), qu'il fournit une lettre de son vétérinaire traitant confirmant cette erreur et que ce résultat est malencontreusement la conséquence d'une erreur humaine dont il s'excuse ;

Attendu que la situation du poulain WILD BUSH est donc objectivement constitutive d'une infraction au Code des Courses au Galop et que les éléments du dossier ne permettent pas d'exonérer son entraîneur de sa responsabilité, celui-ci étant responsable de la gestion des soins et des engagements des chevaux de son effectif ;

Attendu que le poulain WILD BUSH a participé au Prix de DAX couru sur l'hippodrome de TOULOUSE le 26 novembre 2020, à l'occasion duquel il s'est classé 5ème ;

Que ledit poulain avait couru alors qu'une ordonnance présente dans l'établissement de son entraîneur mentionne expressément une infiltration intra-articulaire contenant une substance de la classe des corticoïdes, effectuée le 12 novembre 2020, soit dans les 14 jours précédant la course en cause ;

Qu'il y a lieu, par conséquent, en application des dispositions susvisées de constater que la situation dudit poulain n'est pas conforme aux règles relatives aux conditions spéciales de qualification selon son état sanitaire, précisément au regard du délai de 14 jours à respecter entre l'administration à un cheval d'une infiltration intra-articulaire contenant une substance glucocorticoïde et la participation dudit poulain à une course publique ;

Attendu qu'il y a lieu, en l'espèce, de distancer le poulain WILD BUSH, et au vu des dispositions qui précèdent, et de sanctionner la Société d'entraînement Christopher HEAD par une amende de 800 euros.

PAR CES MOTIFS :

Les Commissaires de France Galop, en application des dispositions de l'annexe 15, des articles 62, 198, 201 et 213 du Code des Courses au Galop ont décidé :

- de distancer le poulain WILD BUSH de la 5ème place du Prix de DAX couru sur l'hippodrome de TOULOUSE le 26 novembre 2020 ;

Le classement est en conséquence le suivant :

1ère COCO CALINE ; 2ème NATCHOPE ; 3ème KARAKORUM ; 4ème SYNCOPATION ; 5ème HIGH SUCCESS ;

- de sanctionner la Société d'entraînement Christopher HEAD, en sa qualité d'entraîneur, gardien du poulain WILD BUSH par une amende de 800 euros pour son infraction aux dispositions du Code des Courses au Galop.

Boulogne, le 20 janvier 2021

R. FOURNIER SARLOVEZE – A. de LENCQUESAING – D. LE BARON DUTACQ

DECISION DES COMMISSAIRES DE FRANCE GALOP

Les Commissaires de France Galop, agissant en application des dispositions de l'article 213 du Code des Courses au Galop ;

Saisis par le Responsable du Département Livrets et Contrôles de France Galop d'un dossier relatif aux propos tenus par M. Frank SHERIDAN notamment à son égard le 14 janvier 2021 ;

Après avoir dûment demandé à M. Frank SHERIDAN de fournir ses explications avant le mercredi 20 janvier 2021 pour l'examen contradictoire de ce dossier ou à demander, par écrit, avant cette date, à être entendu par les Commissaires de France Galop ;

Après avoir examiné les éléments du dossier, notamment les explications écrites reçues de M. Frank SHERIDAN ;

Après en avoir délibéré sous la présidence de M. Dominique LE BARON DUTACQ ;

Sur le fond ;

Vu les courriers électroniques de M. Frank SHERIDAN en date des 14 et 15 janvier 2021, mentionnant notamment des propos intolérables et explicitement grossiers de la part de ce dernier ;

Vu le courrier électronique de M. Frank SHERIDAN en date du 16 janvier 2021, mentionnant notamment :

- qu'il semble que son courrier électronique ait été mal compris et mal interprété, car son intention n'était certainement pas d'offenser le Responsable du Département Livrets et Contrôles de France Galop ;
- que son courriel était un appel à l'aide, face à la situation inacceptable dans laquelle il a été mis, précisant avoir récemment rencontré ledit Responsable qui semblait être la bonne personne à qui parler pour obtenir de l'aide ;
- qu'il est profondément désolé et s'excuse sincèrement s'il a offensé qui que ce soit, car ce n'était pas son intention ;
- que peu après son arrivée en France en 2018, ses chevaux et ceux de nombreuses autres écuries de CHANTILLY présentaient cette année-là des symptômes du rhinovirus, que cela a complètement mis fin, financièrement et moralement, à la possibilité d'entraîner avec succès ses chevaux en France, car ils étaient tous malades ;
- que depuis lors, il a fait preuve d'une incroyable prudence pour tenir ses chevaux à l'écart de toute situation potentiellement risquée, qui pourrait entraîner une contamination par des virus ou la grippe ;
- qu'avec ce récent incident, il se trouve maintenant dans une situation cauchemardesque impliquant l'entraîneur avec qui il partage une écurie à « *Chemin des Aigles* » à GOUVIEUX, ajoutant qu'il trouve cela totalement inacceptable ;

- que cet entraîneur a récemment fait courir un de ses chevaux, AUTUMN TRAIL, à PAU, qu'ils sont tous au courant de la récente épidémie du virus Rhino à PAU et que, lorsque cet entraîneur a préparé une écurie à côté de ses chevaux au lieu de son propre côté, il a immédiatement été inquiet et lui a demandé ce qu'il faisait, ledit entraîneur lui ayant répondu que France Galop l'avait informé que le cheval, qui avait participé à la course à PAU et qui devait revenir plus tard dans la soirée, ne devait pas être mis dans sa « boîte » habituelle du côté de l'écurie de sa consœur, mais plutôt à côté de ses chevaux car il y avait un risque de contamination ;
- que cela le trouble à de nombreux niveaux et qu'il se pose des questions auxquelles il ne trouve pas de réponses : « *Suis-je une sorte de citoyen de seconde zone ? Mes chevaux sont-ils moins importants que ceux des autres ? Est-il juste de mettre en péril mon gagne-pain, ma famille et mon entreprise à cause de l'égoïsme de quelqu'un d'autre ?* » ;
- qu'il trouve cela moralement répréhensible, mais aussi dégradant, précisant que si France Galop estime qu'il peut y avoir un risque quelconque, le cheval ne devrait-il pas être mis en quarantaine avant d'avoir été testé, se demandant pourquoi « *son gagne-pain est mis en danger ?* » ;
- qu'il a maintenant un cheval qui pourrait être contaminé, placé dans une écurie à côté de ses chevaux et non des chevaux de cet entraîneur qui a considéré que le fait d'emmener son cheval dans une « zone contaminée » pour une course était un risque acceptable en ne considérant pas le risque auquel ses chevaux sont soumis ;
- qu'heureusement, le cheval n'est pas positif et ne contamine pas l'ensemble du « *Chemin des Aigles* », mais que le risque et la possibilité que cela soit le cas sont très réels et pourraient ne pas s'arrêter à sa seule porte ;
- qu'il n'est pas prêt à prendre de tels risques, surtout au vu de sa situation financière, et qu'il ne sous-estime pas les risques, qu'il a déjà de grandes difficultés financières pour faire tourner son entreprise et que si des symptômes de virus devaient affecter ses chevaux, ce serait le dernier clou du « *cercueil proverbial* »
- qu'il doute qu'il y ait un autre entraîneur qui trouverait acceptable d'être mis dans ce type de situation et que c'est la raison pour laquelle il a demandé au Responsable du Département Livrets et Contrôles de venir aux écuries, dans l'espoir que France Galop verrait la réalité et le résultat possible de leurs conseils, ajoutant que dans ses courriers électroniques il a pris contact avec ledit Responsable dans l'espoir d'obtenir son aide et s'excuse si cela a été mal pris, précisant qu'il s'excuserait en personne lorsqu'il le verrait ;

* * *

Vu les articles 22, 39, 216 et 224 du Code des Courses au Galop ;

Attendu qu'il ressort des éléments du dossier que M. Frank SHERIDAN, en utilisant par courriers électroniques successifs des expressions agressives et grossières, notamment envers un salarié de France Galop, avait eu un comportement particulièrement incorrect ;

Que ce comportement est constitutif d'une conduite inappropriée et indélicat et qu'elle ne saurait être tolérée de la part d'une personne titulaire d'autorisations délivrées par les Commissaires de France Galop ;

Attendu qu'il y a lieu de prendre acte de la reconnaissance des propos tenus par ledit entraîneur et de ses excuses ;

Qu'il convient de rappeler à M. Frank SHERIDAN qu'utiliser un tel vocabulaire n'est pas une réponse appropriée de sa part aux problématiques professionnelles qu'il peut rencontrer ;

Attendu que ce comportement constitue, aux termes de l'article 224 du Code des Courses au Galop, une faute qui doit être sanctionnée, en l'espèce, par une amende 1 000 euros en présence d'une première infraction en la matière ;

PAR CES MOTIFS :

Décident :

- de sanctionner M. Frank SHERIDAN par une amende de 1 000 euros.

Boulogne, le 20 janvier 2021

R. FOURNIER SARLOVEZE – A. de LENCQUESAING – D. LE BARON DUTACQ

DECISION DES COMMISSAIRES DE FRANCE GALOP

Les Commissaires de France Galop, agissant en application des dispositions de l'article 213 du Code des Courses au Galop sous la présidence de M. Hervé d'ARMAILLE ;

Attendu qu'un contrôle à l'entraînement a été effectué le 23 novembre 2020 dans l'effectif de l'entraîneur Mme Sandrine GAVILAN dont il ressort que le vétérinaire, missionné par la Fédération Nationale des Courses Hippiques, a constaté l'existence d'une ordonnance indiquant que la jument BIBI VOICE fait l'objet, le 21 octobre 2020, d'une administration de corticoïde par voie d'infiltration intra-articulaire ;

Attendu que ladite jument a participé le 23 octobre 2020 au Prix de LA LOIRE couru sur l'hippodrome d'ANGERS à l'occasion duquel elle s'est classée 1ère ;

Après avoir ouvert l'enquête prescrite par l'article 201 du Code des Courses au Galop et, tout en ayant informé M. Pierre CORNET, propriétaire de ladite jument, invité l'entraîneur Sandrine GAVILAN, à fournir des explications écrites avant le lundi 25 janvier 2021, pour l'examen contradictoire de ce dossier et lui avoir proposé d'être entendue par les Commissaires de France Galop ;

Après avoir pris connaissance des éléments du dossier et des explications de l'entraîneur Sandrine GAVILAN ;

Sur le fond ;

Vu les Conclusions d'Enquête du Chef du Département Livrets et Contrôles en date du 18 janvier 2021 et leurs pièces jointes, mentionnant notamment que :

- Mme Sandrine GAVILAN déclare, par courrier en date du 21 décembre 2020, qu'il s'agit d'une erreur de date enregistrée par le vétérinaire traitant, qu'elle était présente aux ventes ARQANA de DEAUVILLE du 20 au 22 octobre 2020 et qu'elle fournit des justificatifs de paiement de frais de carburant pour le trajet aller et retour, de frais de péages, de restauration et d'hébergement, ainsi qu'un bordereau d'adjudication d'ARQANA ;
- Mme Sandrine GAVILAN déclare que l'infiltration intra-articulaire a été effectuée en réalité le 24 octobre 2020 à MONT-DE-MARSAN dans l'établissement de M. Yann CREFF ;
- M. Yann CREFF confirme la présence de la jument BIBI VOICE le 24 octobre 2020 dans sa lettre de décembre 2020 ;
- le vétérinaire Diego USON OLASO atteste, dans un courrier du 18 décembre 2020, avoir examiné et traité la jument BIBI VOICE le lendemain de la course et avoir bien effectué l'infiltration intra-articulaire le 24 octobre 2020 avec une ordonnance mentionnant un délai d'attente de 15 jours, qu'il reconnaît s'être trompé de date, ajoutant que son secrétariat se base sur les dates des ordonnances pour la facturation ;
- ledit vétérinaire n'a pas fourni d'autres éléments justifiant de la réalité de ce déplacement ;
- Mme Sandrine GAVILAN a fourni des justificatifs de frais de carburant pour le 23 et le 24 octobre dans la région concernée ;
- Mme Sandrine GAVILAN présente ses excuses aux Commissaires de France Galop et à l'ensemble de la profession pour ce premier incident, à savoir pour n'avoir pas vérifié attentivement les écrits dudit vétérinaire, tout en précisant qu'elle sera très vigilante à l'avenir ;

Vu les explications écrites de l'entraîneur Sandrine GAVILAN reçues le 20 janvier 2021 mentionnant notamment qu'elle n'a rien à ajouter par rapport à ce qu'elle a déjà indiqué ;

Vu l'ordonnance vétérinaire en date du 21 octobre 2020 établie par le vétérinaire Diego USON OLASO mentionnant un traitement vétérinaire consistant en une infiltration administrée par voie intra-articulaire, contenant une substance appartenant à la classe des corticoïdes, et indiquant un délai d'attente de 15 jours avant de participer à une course ;

Vu le rapport de mission pour les contrôles à l'entraînement au galop, en sa page 6/8, mentionnant de manière expresse et non équivoque une infiltration en date du 21 octobre 2020 effectuée sur la jument BIBI VOICE, document signé le 23 novembre 2020 par l'entraîneur Sandrine GAVILAN elle-même, laquelle n'a émis aucune remarque concernant cette date à ce moment, alors que ladite jument avait couru 2 jours

après la date de ladite infiltration et avait gagné sa course ;

Vu les articles 62 et 198, 201 du Code des Courses au Galop et l'annexe 15 dudit Code ;

Attendu que l'ordonnance du vétérinaire Diego USON OLASO décrivant un traitement par infiltration effectué à l'aide de TRIAMCINOLONE ACETONIDE 5 mg/l, substance appartenant à la classe des corticoïdes, administrée à la jument BIBI VOICE, mentionne de manière non équivoque la date du 21 octobre 2020 ;

Qu'il convient de prendre acte des explications reçues et du fait que l'entraîneur Sandrine GAVILAN s'excuse de la difficulté rencontrée, étant observé que la situation telle que décrite par l'ordonnance qui est le document officiel soumis au Code des Courses au Galop, document décrivant les modalités du traitement vétérinaire, implique une situation non conforme audit Code en matière d'infiltration intra-articulaire de substance glucocorticoïde ;

Que la situation de la jument BIBI VOICE qui a gagné sa course 2 jours après la date mentionnée, sur l'ordonnance susvisée mais aussi de manière non équivoque sur le rapport de mission pour les contrôles à l'entraînement au galop signé par l'entraîneur Sandrine GAVILAN elle-même, est donc objectivement constitutive d'une infraction au Code des Courses au Galop ;

Que les éléments du dossier ne permettent pas de démontrer une situation conforme, ni d'exonérer l'entraîneur de sa responsabilité, celui-ci étant responsable de la gestion des soins, des ordonnances qui doivent être contrôlées, et des engagements des chevaux de son effectif, étant observé que lesdits engagements doivent être pris en conformité avec les documents vétérinaires relatifs aux chevaux concernés ;

Que la situation telle que décrite par les documents vétérinaires mettant en évidence la participation d'un cheval à une course seulement 48 heures après avoir reçu une infiltration à base d'une substance de la classe des corticoïdes, en plus de porter atteinte à l'égalité des chances, porte en outre atteinte à l'image des courses et au bien-être animal, ces questions étant primordiales pour les Commissaires de France Galop ;

Attendu que la jument BIBI VOICE a participé au Prix de LA LOIRE couru sur l'hippodrome d'ANGERS le 23 octobre 2020, à l'occasion duquel elle s'est classée 1ère ;

Que ladite jument avait couru alors qu'une ordonnance présente dans l'établissement de son entraîneur mentionne expressément et de manière non équivoque une infiltration intra-articulaire contenant une substance de la classe des corticoïdes, effectuée le 21 octobre 2020, soit 2 jours avant la course en cause ;

Qu'il y a lieu, par conséquent, en application des dispositions susvisées de constater que la situation de ladite jument n'est pas conforme aux règles relatives aux conditions spéciales de qualification selon son état sanitaire, précisément au regard du délai de 14 jours à respecter entre l'administration à un cheval d'une infiltration intra-articulaire contenant une substance glucocorticoïde et la participation de ladite jument à une course publique ;

Attendu qu'il y a lieu, en l'espèce, de distancer la jument BIBI VOICE, et au vu des dispositions qui précèdent, de sanctionner l'entraîneur Sandrine GAVILAN par une amende de 1500 euros ;

PAR CES MOTIFS :

Les Commissaires de France Galop, en application des dispositions des articles 62, 198, 201, 213 et de l'annexe 15 du Code des Courses au Galop ont décidé :

- de distancer la jument BIBI VOICE de la 1ère place du Prix de LA LOIRE couru sur l'hippodrome d'ANGERS le 23 octobre 2020 ;

Le classement est en conséquence le suivant :

1er RED DUMA ; 2ème O'GOSHI ; 3ème OSTIA ; 4ème VIPIN ; 5ème SENEPARK ;

- de sanctionner l'entraîneur Sandrine GAVILAN, en sa qualité d'entraîneur, gardien de la jument BIBI VOICE par une amende de 1500 euros pour son infraction aux dispositions du Code des Courses au Galop.

Boulogne, le 27 janvier 2021

R. FOURNIER SARLOVÈZE – H. D'ARMAILLÉ – P. SABAROTS

DECISION DES COMMISSAIRES DE FRANCE GALOP

Les Commissaires de France Galop, agissant en application des dispositions des articles 43, 143, 213 et 216 et de l'annexe 11 du Code des Courses au Galop, sous la présidence de M. Hervé d'ARMAILLÉ ;

Saisis par la Commission médicale du dossier du jockey Christopher GROSOBOIS dont l'analyse du prélèvement biologique, effectué le 11 décembre 2020 sur l'hippodrome de DEAUVILLE, a révélé la présence de substance prohibée classée comme diurétique (FUROSEMIDE) ;

Rappels des faits :

Le 30 décembre 2020, la Commission médicale a envoyé audit jockey un courrier l'informant d'une part, du résultat de son prélèvement biologique et d'autre part, lui demandant de lui faire parvenir des explications quant à la présence de cette substance, lui indiquant par ailleurs, qu'il avait la possibilité de demander dans un délai de 8 jours, une analyse de contrôle sur la seconde partie du prélèvement ;

Ce courrier est resté sans réponse ;

Le 8 janvier 2021, la Commission médicale a envoyé un courrier l'informant qu'elle se réunira le 12 janvier 2021 en lui indiquant qu'il aura la possibilité d'y assister seul ou d'être assisté par son médecin traitant et qu'il pourra contacter les membres de ladite Commission par téléphone lors de ladite réunion au regard du contexte sanitaire ;

Ce courrier est également resté sans réponse ;

Le 12 janvier 2021, la Commission médicale s'est réunie et a constaté l'absence de réponse dudit jockey et après en avoir délibéré, a prononcé une contre-indication médicale temporaire à la monte en course en France, prenant effet le 13 janvier 2021, tout en demandant audit jockey, pour pouvoir remonter en course, de remplir les conditions cumulatives suivantes :

- fournir des explications à la Commission médicale quant à la présence de cette substance dans son prélèvement biologique ;
- réaliser une visite de non contre-indication médicale à la monte en course, à ses frais, auprès d'un médecin agréé par France Galop, désigné par elle, avec une réévaluation du poids minimal de monte qui ne devra pas être inférieur à 54 kg ;
- réaliser un suivi nutritionnel ;
- réaliser un prélèvement biologique à ses frais ;

La Commission médicale a également précisé qu'au vu des résultats des conditions à remplir énumérées dans le paragraphe précédent, elle lèvera ou non la contre-indication temporaire médicale à la monte en course en France ;

Les conditions ayant été remplies, la levée de l'inaptitude médicale a été prononcée le 25 janvier 2021 et une surveillance particulière a été mise en place concernant le suivi nutritionnel dudit jockey ;

Le 25 janvier 2021, s'agissant d'un diurétique figurant sur la liste publiée au § I de l'article 1er de l'annexe 11 du Code des Courses au Galop, la Commission médicale a transmis le dossier aux Commissaires de France Galop ;

Après avoir dûment demandé au jockey Christopher GROSOBOIS de fournir ses explications ou à demander à être entendu pour l'examen contradictoire de ce dossier ;

Après avoir examiné les éléments du dossier et les explications dudit jockey reçues le 26 janvier 2021 mentionnant notamment qu'invité à un repas de famille et ayant très rarement des problèmes de poids, il s'est fait surprendre le lendemain, que n'ayant pas l'habitude d'être dans cette posture, il a pris peur, qu'il a effectué de nouveaux tests et a suivi les conseils du médecin de France Galop et s'excuse pour cette erreur qui lui a servi de leçon ;

* * *

Vu les articles 43, 143, 213, 216 et l'annexe 11 du Code des Courses au Galop ;

Attendu que l'analyse du prélèvement biologique a révélé la présence d'une substance prohibée (FUROSEMIDE), classée comme diurétique et figurant sur la liste des substances prohibées publiées au §

I de l'article 1er de l'annexe 11 dudit Code ;

Attendu que cette situation est contraire au Code des Courses au Galop, ce que reconnaît le jockey Christopher GROSBOIS qui s'est excusé pour son comportement ;

Attendu que la Commission médicale a initialement prononcé une contre-indication médicale temporaire à la monte en course en France et a demandé audit jockey de remplir des conditions cumulatives qui ont été respectées par ledit jockey le 25 janvier 2021, ce qui a permis la levée de son inaptitude médicale ;

Qu'en tout état de cause, la situation en cause constitue une infraction aux dispositions de l'article 143 du Code des Courses au Galop dont l'objectif est de veiller à la régularité des courses, à la santé et à la sécurité des participants à une course et qu'il y a lieu, dans ces conditions, au vu de cet article :

- de prendre acte de l'inaptitude médicale temporaire à la monte en course en France prononcée initialement par la Commission médicale ;
- de prendre acte de l'ensemble des démarches médicales effectuées par le jockey Christopher GROSBOIS à la satisfaction de la Commission médicale pour pouvoir remonter en courses publiques en France ;
- d'infliger en tout état de cause une interdiction de monter d'une durée de 15 jours audit jockey pour son infraction reconnue aux règles en matière de prélèvement biologique, tout en prenant acte de ses excuses ;

PAR CES MOTIFS :

Agissant en application des articles 43, 143, 213, 216 et de l'annexe 11 du Code des Courses au Galop ;

Décident :

- de prendre acte de l'inaptitude médicale temporaire à la monte en course en France prononcée initialement par la Commission médicale ;
- de prendre acte de l'ensemble des démarches médicales effectuées par le jockey Christopher GROSBOIS à la satisfaction de la Commission médicale pour pouvoir remonter en courses publiques en France ;
- d'infliger en tout état de cause, une interdiction de monter d'une durée de 15 jours audit jockey pour son infraction reconnue aux règles en matière de prélèvement biologique.

Boulogne, le 27 janvier 2021

R. FOURNIER SARLOVÈZE – H. D'ARMAILLÉ – P. SABAROTS

Résultats des courses plates

(Conformément aux dispositions de l'article 196 du Code des Courses au Galop, les résultats des courses sont publiés sous réserve des modifications qui y seraient éventuellement apportées à la suite de réclamation, d'appel ou d'une décision prise par les Commissaires de France Galop en application dudit code.)

Article 205 III (extrait) Les Commissaires des courses ou les personnes auxquelles ils délèguent des fonctions techniques ne peuvent les exercer dans une course dans laquelle ils seraient directement intéressés.

LYON-LA-SOIE		2 150 m (PSF)	
Réunion organisée par STE DES COURSES LYONNAISES			
0713 014	jeudi 14 janvier 2021		
Terrain STANDARD			
Commissaires de courses : Nathalie MARTEAU – Michel DUQUAIRE – Christian PORTE			
103	3498	PRIX DE VAISE (Handicap de catégorie) (Classe 4)	2 150 m (PSF)
14 000 € (7 000, 2 800, 2 100, 1 400, 700) – dotation France Galop			
Pour chevaux entiers, hongres et juments de 5 ans et au-dessus .			
Seront qualifiés dans cette épreuve, les chevaux auxquels le handicapeur aura attribué une valeur égale ou inférieure à 25 k.			
La référence de cette épreuve sera éventuellement remontée à la déclaration des partants probables, afin que le poids le plus élevé soit fixé à 60 k.			
Parcours n° Z4 : Plat, Dist. 2 150 m env.			
Référence: +35.			
		Outrunner , h, b, 5 ans, par Orpen USA et Claire (IRE) (Polish Precedent USA), 57 ^{1/2} k, ♂, M ^{me} N. Vasutek, M ^{me} N. Vasutek – (n° corde 9)	1
		Goldpark , h, al, 5 ans, par Waldpark GER et Girl On Fire IRE (Desert Style IRE), 58 k (56 ^{1/2} k), ♂, Hei. Volz (M ^{me} A. Nicco), M ^{me} Y. Vollmer – (n° corde 11)	2
		Viomenil , h, al, 5 ans, par Saonois et Villa Joyeuse [Kahyasi (IRE)], 59 ^{1/2} k, ♂, Ecurie Piquemal (F. Foresi), F. Foresi – (n° corde 1)	3
		Zimbaldino , h, b, 5 ans, par Dunaden FR et Pearl Goddess GB (Dubawi IRE), 58 k (55 k), J.C. Martinez (M ^{me} S. Chuette), M. Delzangles – (n° corde 3)	4
		Novercross , h, b, 5 ans, par Confuchias IRE et Noverings (GB) (Noverre USA), 57 ^{1/2} k, Arn. Nicolas (T. Trullier), Arn. Nicolas – (n° corde 5)	5
		Simfaust , h, 7 ans, 58 ^{1/2} k (57 k), A. Girod (M ^{me} C. Miette), N. Bellanger (s) – (n° corde 12)	6
		Cookilayone , f, 5 ans, 59 ^{1/2} k, A. Girod (J. Claudic), M. Pitart – (n° corde 13)	7
		Ronazza One , f, 5 ans, 57 ^{1/2} k, Arn. Nicolas (M. Manca), Y. Bonnefoy (s) – (n° corde 10)	8
		Aniel , m, 5 ans, 56 ^{1/2} k, ♂ (S. Ruis), S. Labate (s) – (n° corde 4)	9
		Ermina , f, 5 ans, 58 ^{1/2} k (55 ^{1/2} k), V. Perez (M ^{me} F. Valle Skar), M ^{me} LL. Rohn-Pelvin – (n° corde 6)	10
		La Fibrossi , f, 7 ans, 59 ^{1/2} k (58 k), ♂, JP. Vanden Heede (M ^{me} M. Velon), B. Goudot (s) – (n° corde 2)	-
11 partants ; 16 eng. ; 16 part def. – Total des entrées: 338 €			
Cas particulier: Danse A Rio, Charly (IRE), Visionary Dreamer			
7 000€ – 2 800€ – 2 100€ – 1 400€ – 700€			
Primes aux propriétaires:			
2 835€ Outrunner.			
1 134€ Goldpark.			
850€ Viomenil.			
567€ Zimbaldino.			
283€ Novercross.			

Primes aux éleveurs:

1 278€ Boutin (S).
511€ Helmut Volz.
383€ M^{me} Henri Devin.
167€ Mikel Delzangles, Jean-Claude Martinez.
127€ James Baudouin, Christian Baudouin.

104	3496	PRIX DE MONTCHAT (Classe 4)	2 400 m (PSF)
14 000 € (7 000, 2 800, 2 100, 1 400, 700) – dotation France Galop			
Pour chevaux entiers, hongres et juments de 5 ans et au-dessus , ayant une valeur égale ou inférieure à 32 k. Poids : 56 k. Surcharges accumulées pour les sommes reçues en victoires et places depuis le 1 ^{er} avril de l'année dernière inclus : 1 k. par 5.000 reçus.			
Parcours n° Z5 : Plat, Dist. 2 400 m env.			
		Embajadores (IRE) , h, al, 7 ans, par Pivotal GB et Freedom Flashing USA (Proud Citizen USA), 59 k, ♂, M ^{me} I. Juteau (T. Trullier), M ^{me} I. Juteau – (n° corde 12)	1
		Venere , f, b, 5 ans, par Wootton Bassett GB et Croisiere USA (Capote USA), 55 ^{1/2} k, JP. Chuzeville (F. Blondel), M. Pimbonnet – (n° corde 13)	2
		Curver SWI , h, al, 8 ans, par Blue Canari et Chapadinha SWI (Beldale Flutter USA), 58 k, ♂, Stall Bocskai (A. Lemaitre), M ^{me} C. Bocskai – (n° corde 14)	3
		Amanda , f, gr, 5 ans, par Kendargent et Cheap Thrills GB (Bertolini USA), 56 ^{1/2} k (53 ^{1/2} k), M ^{me} LL. Rohn-Pelvin (M ^{me} A. Nicco), M ^{me} LL. Rohn-Pelvin – (n° corde 8)	4
		Desert Warrior (IRE) , h, al, 8 ans, par Peintre Celebre USA et Danse Grecque USA (Hold That Tiger USA), 58 k, ♂, M. Charleu (A. Orani), F. Foresi – (n° corde 2)	5
		Agdune , f, 5 ans, 58 ^{1/2} k, M. Bouly (T. Dachis), M. Cesandri (s) – (n° corde 5)	6
		34 Under Attack SPA , h, 5 ans, 56 k (53 ^{1/2} k), M. Pitart (V. Le Boeuf), M. Pitart – (n° corde 7)	7
7 partants ; 14 eng. ; 14 part def. – Total des entrées: 215 €			
Cas particulier: Magnentius, Jeck Yeah, Drupe, Michlifén, Sadarak, Jashpur, Hard Talk			
courte tête, ½ long, nez, ½ long, 4 long ½, ½ long.			
7 000€ – 2 800€ – 2 100€ – 1 400€ – 700€			
Primes aux propriétaires:			
2 205€ Embajadores (Ire).			
1 134€ Venere.			
661€ Curver Swi, prime non attribuée.			
567€ Amanda.			
220€ Desert Warrior (Ire).			
Primes aux éleveurs:			
782€ Sarl Darpat France.			
511€ Petra Bloodstock Agency Ltd.			
273€ Stall Sohrehof, prime non attribuée.			
255€ Stratford Place Stud.			
119€ Dayton Investments Ltd.			
Temps total : 2'40"91'''			
La température extérieure relevée par la société organisatrice le jour de la course étant égale à 5 degrés Celsius, les Commissaires ont accordé la tare supplémentaire de 0.5 kg conformément aux dispositions du paragraphe III de l'article 150 du Code des courses au galop.			
A l'issue de la course, les Commissaires ont demandé des explications au jockey Axelle NICCO (AMANDA) arrivé 4 ^e au sujet de son comportement dans les 50 derniers mètres.			
L'intéressé a indiqué que la jument penchait énormément vers la corde et qu'elle n'arrivait pas à la faire progresser en droite ligne malgré ses sollicitations précisant avoir cessé de solliciter, un bref instant,			

Primes aux éleveurs : 821 € Eddy Petit. 307 € Earl Haras Du Logis. 161 € Robert Ng. 153 € Alain Chopard, M ^{me} Serge Zamparutti, Guillemain (S). 53 € Jean-Claude Seroul.	
<i>Temps total</i> : 1'40"81'''	
140 ³³⁵²	PRIX CELIO(PRIX DE L'ÉPIPHANIE)
	(Handicap de catégorie divisé) (Classe 4) Deuxième épreuve
8 000 € (4 000, 1 600, 1 200, 800, 400) – dotation France Galop	1 600 m
Pour chevaux entiers, hongres et juments de 4 ans et au-dessus .	
Seront qualifiés dans cette épreuve, les chevaux auxquels le handicapeur aura attribué une valeur égale ou inférieure à 63 k.	
Les poids de cette épreuve seront éventuellement remontés après division à la clôture des partants, afin que le poids le plus élevé soit fixé à 62 k.	
Les remises de poids, prévues par l’Article 104 du Code des Courses au Galop, ne sont pas applicables dans ce prix.	
Plat, Dist. 1 600 m env.	
Référence : +6,5.	
Harry’S Princess , f, al, 4 ans, par Prince Gibraltar et Don’T Hurry Me (IRE) (Hurricane Run IRE), 59 ^{1/2} k, M ^{me} Y. Luce (<i>J. Moisan</i>), R. Nayaradou – (n° corde 1)	1
Adrenaline Tim , f, b, 6 ans, par Air Chief Marshal IRE et King’S Pearl [Kingsalsa (USA)], 61 k, M ^{me} A. Thelamon (<i>M. Lauron</i>), M ^{me} A. Thelamon – (n° corde 3)	2
Smart Romance , f, b, 7 ans, par Tin Horse (IRE) et Saayebah USA (Smarty Jones USA), 62 k, C. Penelope (<i>A. Roussel</i>), C. Penelope – (n° corde 5)	3
Saint Romain , h, b, 4 ans, par Rajsaman et Sandouville (GB) (Lope De Vega IRE), 60 ^{1/2} k, ♂ , R. Sainte Rose (<i>A. Bernard</i>), R. Sainte Rose – (n° corde 9)	4
Buddy Chop , h, b, 4 ans, par Vale Of York IRE et Bakea Chope [Deportivo (GB)], 61 ^{1/2} k (60 k), B. Moutoussamy (<i>M^{me} L. Dupelin Lalung</i>), M ^{me} L. Dupelin Lalung – (n° corde 6)	5
Cigala , f, 4 ans, 62 k, R. Meyzindi (<i>J. Cabre</i>), R. Meyzindi – (n° corde 4)	6
Piman Wouj , h, 6 ans, 61 ^{1/2} k, ♂ , M ^{me} A. Thelamon (<i>l. Bouaziz</i>), M ^{me} A. Thelamon – (n° corde 8)	7
Kiliroyal , f, 4 ans, 59 ^{1/2} k, ♂ , P. Penelope (<i>C. Reynaud</i>), P. Penelope – (n° corde 2)	8
Futilite , f, 7 ans, 61 ^{1/2} k, R. Nayaradou (<i>F. Torralba</i>), R. Nayaradou – (n° corde 7)	9
9 partants ; 9 eng. ; 9 part def. – Total des entrées : 1958 €	
3 long ½, courte encolure, courte encolure, tête, 4 long, 8 long, 1 long, 1 long.	
4000€ – 1600€ – 1200€ – 800€ – 400€	
Primes aux propriétaires :	
1 620 € <i>Harry’S Princess</i> . 504 € <i>Adrenaline Tim</i> . 378 € <i>Smart Romance</i> . 324 € <i>Saint Romain</i> . 162 € <i>Buddy Chop</i> .	
Primes aux éleveurs :	
1 095 € Jean-Francois Gribomont. 273 € Daniel Timmers. 205 € M ^{me} Josephina Verkerk. 146 € Franklin Finance S.A. . 73 € Alain Chopard.	
<i>Temps total</i> : 1'40"18'''	
141 ³³⁵⁰	GRAND PRIX DE LA COLLECTIVITE TERRITORIALE DE MARTINIQUE 2021
	(Classe 1)
40 000 € (20 000, 7 600, 5 600, 3 200, 1 600, 1 200, 800) – dotation France Galop	2 100 m
Pour chevaux entiers, hongres et juments de 4 ans et au-dessus . Poids : 4 ans, 58 k. ; 5 ans et au-dessus, 59 k. Les chevaux nés et élevés en Caraïbes recevront 3 k.	
Le nombre de partants sera réduit en éliminant les chevaux auxquels le service des Handicapeurs de FRANCE GALOP aura attribué les valeurs Handicap les plus faibles et par les sommes gagnées en victoires et places depuis le 1^{er} janvier de l’année dernière inclus en cas d’égalité.	
Les remises de poids, prévues par l’Article 104 du Code des Courses au Galop, ne sont pas applicables dans ce prix.	
Plat, Dist. 2 100 m env.	

Galikor (GB) , h, b, 6 ans, par Dansili GB et Galikova [Galileo (IRE)], 59 k, FM. Labonne (<i>A. Bernard</i>), M ^{me} L. Dupelin Lalung – (n° corde 8)	1
Sir Chop , h, b, 5 ans, par Panis USA et Chope History [Soave (GER)], 59 k, B. Vaitilingon (<i>F. Torralba</i>), R. Nayaradou – (n° corde 1)	2
Creativity , f, b, 6 ans, par Motivator GB et Kirkinola GB (Selkirk USA), 57 ^{1/2} k, M ^{me} Y. Luce (<i>J. Moisan</i>), R. Nayaradou – (n° corde 6)	3
Gallica Flavia , f, b, 4 ans, par Toronado (IRE) et Sloaan (IRE) [Silver Frost (IRE)], 56 ^{1/2} k, ♂ , D. Singarin (<i>A. Roussel</i>), M ^{me} L. Dupelin Lalung – (n° corde 11)	4
Nikita De Cerisy , f, b.f, 4 ans, par Penny’S Picnic (IRE) et Beauchamp Amber GB (Compton Admiral GB), 56 ^{1/2} k, ⊗ , RA. Nicolson (<i>M. Lauron</i>), RA. Nicolson – (n° corde 4)	5
Venantimi , h, al, 4 ans, par Milanais et Medievale [Lost World (IRE)], 58 k, B. Vaitilingon (<i>C. Reynaud</i>), R. Nayaradou – (n° corde 3)	6
74 Looking Smart , h, b.f, 5 ans, par Dandy Man IRE et The Spring Flower GER (Kornado GB), 59 k, ⊗ , M ^{me} M. Meynard (<i>A. Caramanolis</i>), M ^{me} M. Meynard – (n° corde 2)	7
Miss Vancouver , f, 4 ans, 56 ^{1/2} k, ♂ , N. Permal (<i>J. Cabre</i>), N. Permal – (n° corde 5)	8
73 2 Good Complicity , f, 5 ans, 57 ^{1/2} k, R. Singarin (<i>W. Cave</i>), R. Singarin – (n° corde 10)	9
Amankatkay , m, 4 ans, 58 k, RA. Nicolson (<i>M^{me} C. Cornet</i>), RA. Nicolson – (n° corde 7)	10
Strategic Blue , f, 8 ans, 57 ^{1/2} k, ♂ , S. Bourgeois (<i>M^{me} L. Dupelin Lalung</i>), M ^{me} L. Dupelin Lalung – (n° corde 9)	–
11 partants ; 12 eng. ; 11 part def. – Total des entrées : 12216 €	
¾ long, 4 long ½, 2 long, 2 long ½, courte tête, 1 long ½, 3 long, 1 long, 1 long.	
20000€ – 7600€ – 5600€ – 3200€ – 1600€ – 1200€ – 800€	
Primes aux propriétaires :	
6 300 € <i>Galikor (Gb)</i> . 3 078 € <i>Sir Chop</i> . 1 764 € <i>Creativity</i> . 1 296 € <i>Gallica Flavia</i> . 648 € <i>Nikita De Cerisy</i> . 486 € <i>Venantimi</i> . 324 € <i>Looking Smart</i> .	
Primes aux éleveurs :	
2 235 € Wertheimer & Frere. 1 388 € Alain Chopard. 957 € Yeguada De Milagro Sa. 382 € S.C.E.A. Des Prairies, M ^{ls} Audrey Leyval. 292 € Olivier Varin, Yann Varin, Sebastien Varin. 219 € Scea Plessis, M ^{ls} Isabelle Plessis, Bertrand Plessis. 95 € Gestut Kussaburg.	
<i>Temps total</i> : 2'8"17'''	
142 ³³⁵³	PRIX DE L'HIPPODROME D'EVREUX-NAVARRÉ
	(Classe 4)
7 000 € (3 500, 1 400, 1 050, 700, 350) – dotation France Galop	1 900 m
Pour chevaux entiers, hongres et juments de 4 ans et au-dessus , ayant une valeur égale ou inférieure à 52 k. Poids : 56 k. Surcharges accumulées et limitées à 8 k. : 1 k. par 2.500 pour les sommes reçues en victoires et places depuis le 1 ^{er} février de l’année dernière inclus.	
Les remises de poids, prévues par l’Article 104 du Code des Courses au Galop, ne sont pas applicables dans ce prix.	
Plat, Dist. 1 900 m env.	
Clair Matin , h, b.f, 5 ans, par Vertigineux et Coriante [Indian Rocket (GB)], 56 k (54 ^{1/2} k), M ^{me} L. Dupelin Lalung (<i>M^{me} L. Dupelin Lalung</i>), M ^{me} L. Dupelin Lalung – (n° corde 6)	1
Donne A Ma Mere , f, b, 6 ans, par Asanga USA et Dionaea [Panis (USA)], 57 ^{1/2} k, G. Langeron (<i>J. Cabre</i>), M. Dupelin – (n° corde 10)	2
Flash Victory , f, b, 6 ans, par Eclair Du Fada et Queen Victory [Victory Note (USA)], 57 ^{1/2} k, ♂ , S. Bourgeois (<i>A. Roussel</i>), M. Dupelin – (n° corde 9)	3
Madinina Love , f, b, 4 ans, par Broox (IRE) et Madison Love [Questneyev (GB)], 55 ^{1/2} k, MA. Letchimy (<i>M. Lauron</i>), MA. Letchimy – (n° corde 4)	4
72 5 Belya , f, b.f, 7 ans, par Sidpour (IRE) et Taulane [Vettori (IRE)], 54 ^{1/2} k, R. Sainte Rose (<i>A. Bernard</i>), R. Sainte Rose – (n° corde 8)	5
Peposaca , f, 4 ans, 55 ^{1/2} k, T. Hayot (<i>l. Bouaziz</i>), S. Jousselein – (n° corde 1)	6
Danadona , f, 6 ans, 55 ^{1/2} k, de la G. Perrotiere (<i>F. Torralba</i>), R. Nayaradou – (n° corde 7)	7
Kenybest , h, 4 ans, 56 k (54 ^{1/2} k), M. Hippocrate (<i>M^{me} C. Cornet</i>), M. Hippocrate – (n° corde 5)	8
8 partants ; 12 eng. ; 10 part def. – Total des entrées : 1 687 €	

Conisition spéciale : *Hurricane Jones, Plantayya*

1 long ½, 2 long ½, 2 long, 3 long, 2 long, 4 long, 8 long.

3500€ – 1400€ – 1050€ – 700€ – 350€

Primes aux propriétaires :

1 417 € *Clair Matin*.
441 € *Donne A Ma Mere*.
330 € *Flash Victory*.
283 € *Madinina Love*.
110 € *Belya*.

Primes aux éleveurs :

639 € Yves Fremiot, M^{me} Yves Fremiot.
239 € Yohan Dupe, Andre Edmond Langeron.
179 € M^{ls} Sandrine Tian-Sio-Po, Manuel Dupelin.
127 € Maurice Alexis Letchimy.
59 € Alex Vellayoudon.

Temps total : 2'5"6'''

Les Commissaires, ont interdit au hongre HURRICANE JONES de participer à la course, les mentions de vaccinations portées sur le document d’identification ne permettant pas d’établir qu’il a reçu les injections de rappel dans les conditions fixées par l’article 135 du Code des Courses au Galop.

Les Commissaires, ont interdit à la jument PLANTAYYA de participer à la course, les mentions de vaccinations portées sur le document d’identification ne permettant pas d’établir qu’elle a reçu les injections de rappel dans les conditions fixées par l’article 135 du Code des Courses au Galop.

143 ³³⁴⁹	PRIX DES BENEVOLES	1 600 m
	(Classe 2)	
9 000 € (4 500, 1 800, 1 350, 900, 450) – dotation France Galop		
Pour poulains entiers, hongres et pouliches de 3 ans . Poids : 54 k. Surcharges accumulées et limitées à 8 k. : 1 k. par 2.500 pour les sommes reçues en victoires et places depuis le 1 ^{er} janvier de l’année dernière inclus. Les chevaux nés et élevés hors Caraïbes porteront 2 k.		

Les remises de poids, prévues par l’Article 104 du Code des Courses au Galop, ne sont pas applicables dans ce prix.

Plat, Dist. 1 600 m env.

Coeur D’Orient , h, b, 3 ans, par Zizany IRE et Oriental Dance GB (Fantastic Light USA), 56 k, ♂ , M ^{me} E. Adrea (<i>A. Roussel</i>), M ^{me} E. Adrea – (n° corde 3)	1
71 1 Nina Wolf , f, b, 3 ans, par Amadeus Wolf GB et Anna Of Salina IRE (Manduro GER), 57 ^{1/2} k, M ^{me} Y. Luce (<i>C. Reynaud</i>), R. Nayaradou – (n° corde 6)	2
Lastlotofthesale , h, b, 3 ans, par Dream Ahead USA et Ryziana [Air Chief Marshal (IRE)], 64 k, ⊗ , M ^{me} Y. Luce (<i>J. Moisan</i>), R. Nayaradou – (n° corde 5)	3
Mister Grysbï , m, a.m, 3 ans, par Stormy River et Campanaca [Prince Kirk (FR)], 62 k, ⊗ , MA. Letchimy (<i>F. Torralba</i>), R. Nayaradou – (n° corde 1)	4
Mi Victoria , f, b, 3 ans, par My Man et Day Of Victory [Victory Note (USA)], 60 ^{1/2} k (59 k), ♂ , M. Dupelin (<i>M^{me} L. Dupelin Lalung</i>), M ^{me} L. Dupelin Lalung – (n° corde 4)	5
Devna , f, 3 ans, 58 ^{1/2} k, MA. Letchimy (<i>J. Cabre</i>), R. Nayaradou – (n° corde 2)	6

6 partants ; 7 eng. ; 6 part def. – Total des entrées : 1 405 €

3 long ½, 2 long, 4 long, 1 long, 2 long.

4500€ – 1800€ – 1350€ – 900€ – 450€

Primes aux propriétaires :

2 430 € *Coeur D’Orient*.
972 € *Nina Wolf*.
729 € *Lastlotofthesale*.
486 € *Mister Grysbï*.
243 € *Mi Victoria*.

Primes aux éleveurs :

900 € Gaec Campos.
360 € Maxime Jarlan.
270 € Ecurie Normandie Pur Sang.
180 € Christophe Jouandou, M^{ls} Caroline Ferrer.
90 € Sari Vetequin.

Temps total : 1'42"10'''

PAU

0539 017

dimanche 17 janvier 2021

Terrain STANDARD

Commissaires de courses : Stéphanie UHEL – François GALIBERT – Marine MAQUAIRE

144 ³⁰⁶⁷	PRIX D'ESPELETTE	2 000 m
	(Femelles) (Maiden)	(PSF)
18 000 € (9 000, 3 600, 2 700, 1 800, 900) – dotation France Galop		
Pour pouliches de 3 ans , n’ayant jamais gagné. Poids : 58 k. Les pouliches n’ayant jamais couru recevront 2 k.		
Parcours n° Z4 : Plat, Dist. 2 000 m env.		
Icemoon De Bozouls , f, b, 3 ans, par Jeu St Eloï et Dance Moon [Linda’S Lad (GB)], 56 k (52 ^{1/2} k), M. Mezy (<i>A. Gutierrez Val</i>), P. Sogorb – (n° corde 4)	1	
Vallee D’Enfer , f, b, 3 ans, par Footstepsinthesand GB et Pradara [Aussie Rules (USA)], 58 k, M ^{me} A. Negre de Watrigant (<i>J.B. Eyquem</i>), de D. Watrigant (s) – (n° corde 8)	2	
Kadnikova , f, b, 3 ans, par Siyouni et Vadyska (IRE) (So You Think NZ), 58 k, A. Jathiere (<i>G. Trolley de P.</i>), JC. Rouget (s) – (n° corde 7)	3	
Jet Ito , f, n, 3 ans, par Ito GER et Most Welcome GER (Lope De Vega IRE), 58 k, M ^{me} F. Faurie (<i>RC. Montenegro</i>), RC. Montenegro – (n° corde 1)	4	
Wonder Angel IRE , f, b, 3 ans, par Dark Angel IRE et Sea Of Wonders IRE (Fastnet Rock AUS), 58 k (56 ^{1/2} k), G. Ortiz (<i>C. Merille</i>), G. Ortiz – (n° corde 5)	5	
20 Miska Chope , f, 3 ans, 58 k (54 k), ⊗ , A. Chopard (<i>M^{me} M. Meyer</i>), M ^{me} J. Soubagne – (n° corde 2)	6	
Izana Bere , f, 3 ans, 58 k, ♂ , SCEA Carant (<i>V. Seguy</i>), de A. Watrigant (s) – (n° corde 3)	7	
Marie L’Angell , f, 3 ans, 56 k, de G. Tastes (<i>A. Werle</i>) – (n° corde 6)	tbé	
8 partants ; 13 eng. ; 8 part def. – Total des entrées : 459 €		
3 long, courte tête, 2 long ½, 2 long, 2 long, 1 long.		
9000€ – 3600€ – 2700€ – 1800€ – 900€		
Primes aux propriétaires :		
4 860 € <i>Icemoon De Bozouls</i> . 1 944 € <i>Vallee D’Enfer</i> . 1 458 € <i>Kadnikova</i> . 972 € <i>Jet Ito</i> . 486 € <i>Wonder Angel Ire</i> , prime non attribuée.		
Primes aux éleveurs :		
1 801 € Earl Mezaqri. 540 € Alain Jathiere. 471 € Charles Barel. 235 € Haras Garmar. 76 € Sunderland Holding Inc. , prime non attribuée.		
<i>Temps total</i> : 2'3"60'''		
Agissant d’office, les Commissaires ont ouvert une enquête sur les circonstances de la chute, à la sortie des stalles de départ, du jockey Antoine WERLE (MARIE L’ANGELL)		
Après examen du film de contrôle et audition du jockey Antoine WERLE, les Commissaires ont maintenu le résultat de la course, considérant que le jockey était tombé suite à une ruade de la pouliche MARIE L’ANGELL sans qu’aucune faute ne soit imputable à l’un de ses concurrents.		
145 ³⁰⁶⁶	PRIX D'ABERE	2 000 m
	(Mâles et Hongres) (Maiden)	(PSF)
18 000 € (9 000, 3 600, 2 700, 1 800, 900) – dotation France Galop		
Pour poulains entiers et hongres de 3 ans , n’ayant jamais gagné. Poids : 58 k. Les poulains n’ayant jamais couru recevront 2 k.		
Parcours n° Z4 : Plat, Dist. 2 000 m env.		
Waipa , m, gr, 3 ans, par Style Vendome et Alatasarai (IRE) (Giant’S Causeway USA), 58 k, Elevage du Sarai (<i>V. Seguy</i>), F. Rohaut (s) – (n° corde 3)	1	
Lawboy , m, b, 3 ans, par Most Improved (IRE) et Lope Supreme GB (Lope De Vega IRE), 56 k (52 ^{1/2} k), ♂ , R. Dupuy-Naulot (<i>A. Gutierrez Val</i>), P. Sogorb – (n° corde 2)	2	
Habibi , h, b, 3 ans, par Power GB et Elnadwa USA (Daaher CAN), 58 k, M ^{me} RL. Koch (<i>A. Gavilan</i>), D. Guillemain (s) – (n° corde 6)	3	
Lord Chop , m, b, 3 ans, par Vale Of York IRE et Lorea Chope [Soave (GER)], 58 k, A. Chopard (<i>G. Trolley de P.</i>), M ^{me} J. Soubagne – (n° corde 5)	4	
Chatham Island , h, b, 3 ans, par George Vancouver USA et Lady Calido USA (El Prado IRE), 58 k (56 ^{1/2} k), M ^{me} K. Denambride (<i>M^{me} A. Merou</i>), C. Pautier – (n° corde 1)	5	
Allset (IRE) , m, 3 ans, 58 k, Wertheimer & Frere (<i>J. Auge</i>), C. Ferland (s) – (n° corde 4)	6	
20 Altar Of The Sun GB , h, 3 ans, 58 k, JL. Foursans-Bourdette (<i>C. Cadel</i>), JL. Foursans-Bourdette – (n° corde 8)	7	
Vainqueur Jaguen , h, 3 ans, 56 k (54 ^{1/2} k), M. Valverde (<i>J. Plateaux</i>), M ^{me} C. Herisson de Beauvoir – (n° corde 7)	8	
8 partants ; 14 eng. ; 1 eng. sup. ; 8 part def. – Total des entrées : 793 €		
Eng. Sup. : <i>Altar Of The Sun GB</i>		
1 long ½, 5 long, tête, 5 long ½, 2 long, 1 long ¼, 1 long.		

<p>9000€ – 3600€ – 2700€ – 1800€ – 900€</p> Primes aux propriétaires : <p>4 860€ <i>Waipa</i>.</p> <p>1 944€ <i>Lawboy</i>.</p> <p>1 458€ <i>Habibi</i>.</p> <p>972€ <i>Lord Chop</i>.</p> <p>486€ <i>Chatham Island</i>.</p> Primes aux éleveurs : <p>1 801€ Elevage Du Sarai.</p> <p>471€ Claudio Marzocco.</p> <p>360€ Alain Chopard.</p> <p>353€ Ecurie Normandie Pur Sang.</p> <p>180€ M^{me} Josephina Verkerk.</p> <i>Temps total</i> : 2'2''80''' <p>Les Commissaires ont autorisé le hongre CHATHSAM ISLAND à être emmené en main au départ non monté, son entraîneur en ayant fait la demande dans les délais fixés.</p> A l'issue de la course, les Commissaires ont demandé des explications au jockey Julien AUGÉ au sujet de la performance du poulain ALLSET (IRE). <p>L'intéressé a indiqué que le poulain s'était retrouvé sans ressources à l'entrée de la ligne d'arrivée précisant qu'il n'avait pas d'explications à cette contre-performance.</p> Les Commissaires ont enregistré ces explications et lui ont rappelé qu'il devait solliciter son partenaire jusqu'au passage du poteau.	
<p>CAGNES-SUR-MER</p> <p>lundi 18 janvier 2021</p> Terrain COLLANT	
Commissaires de courses : Pierre SIGAUD – Didier MAYOUX – Jean-Michel COSTAMAGNA	
<p>146³¹³⁸ PRIX DE FABRON 1 500 m</p> (Mâles et Hongres) (Inédits)	
<p>23000 € (11 500, 4 600, 3 450, 2 300, 1 150) – dotation France Galop Pour poulains entiers et hongres de 3 ans, n’ayant jamais couru. Poids : 58 k.</p> Parcours n° G2 : Plat, Dist. 1 500 m env.	
<p>Yardan, m, b, 3 ans, par Invincible Spirit IRE et Nepali Princess IRE (Mr. Greeley USA), 58 k, Cheik ABK. Al Thani (<i>PC. Boudot</i>), HA. Pantal – (n° corde 5)</p> <p>Grace Bay, h, b, 3 ans, par Palace Episode USA et Grace Of Dubai [Dubai Destination (USA)], 58 k, Haras du Logis Saint-Germain, F. Vermeulen (s) – (n° corde 4)</p> <p>Fang, m, b,f, 3 ans, par Goken et Belle De France [Muhtathir (GB)], 58 k, Ecurie B. Weill (<i>C. Demuro</i>), JC. Rouget (s) – (n° corde 3)</p> <p>Gift Of The G (IRE), h, b,f, 3 ans, par BiraaJ IRE et Macau [Dashing Blade (GB)], 58 k, M^{me} T. Marnane (<i>E. Hardouin</i>), F. Guyader – (n° corde 8)</p> <p>Aclou, m, b,f, 3 ans, par Le Havre (IRE) et Ajou (Siyouni), 58 k, G. Augustin-Normand (<i>G. Millet</i>), J. Reynier – (n° corde 6)</p> <p>Prince De Montfort, h, 3 ans, 58 k, JM. Vaux (<i>T. Bachelot</i>), D&P. Prod'Homme (s) – (n° corde 7)</p> <p>Afkaar USA, m, 3 ans, 58 k (<i>H. Journiac</i>), JC. Rouget (s) – (n° corde 1)</p> <p>Biscottino, h, 3 ans, 58 k (56¹/₂ k), M. Boutin (s) (<i>M^{me} C. Pacaut</i>), M. Boutin (s) – (n° corde 9)</p> <p>Mikonos, h, 3 ans, 58 k (56¹/₂ k), M^{me} E. Mezquita (<i>M^{me} M. Velon</i>), R. Chotard – (n° corde 2)</p> <p>9 partants ; 10 eng. ; 1 eng. sup. ; 9 part def. – Total des entrées : 786 €</p> Eng. Sup. : <i>Gift Of The G (IRE)</i> nez, 1 long, 1 long ¼, 1 long ½, 2 long ½, 1 long, 1 long ¼, courte tête. 11 500€ – 4 600€ – 3450€ – 2300€ – 1 150€	
Primes aux propriétaires : <p>6 210€ <i>Yardan</i>.</p> <p>2 484€ <i>Grace Bay</i>.</p> <p>1 863€ <i>Fang</i>.</p> <p>1 242€ <i>Gift Of The G (Ire)</i>.</p> <p>621€ <i>Aclou</i>.</p> Primes aux éleveurs : <p>1 505€ Framont Limited, Beauregard Bloodstock, Meridian International Sarl.</p> <p>920€ Haras Du Logis Saint Germain.</p> <p>690€ Ecurie Haras De Saint Vincent.</p> <p>301€ Con Mamane.</p> <p>230€ Franklin Finance S.A. .</p>	

Temps total : 1'39''14'''

<p>147³¹³⁹ PRIX DE CAUCADE 1 500 m</p> (Femelles) (Inédits)	
<p>23000 € (11 500, 4 600, 3 450, 2 300, 1 150) – dotation France Galop Pour pouliches de 3 ans, n’ayant jamais couru. Poids : 58 k.</p> Parcours n° G2 : Plat, Dist. 1 500 m env.	
<p>Divertissement IRE, f, b, 3 ans, par Shalaa IRE et Truth (IRE) (Galileo IRE), 58 k, Al Shaqab Racing (<i>C. Demuro</i>), JC. Rouget (s) – (n° corde 1)</p> <p>Krishnadargent, f, b, 3 ans, par Kendargent et Restia [Montjeu (IRE)], 58 k, Ecurie Griezmann (<i>A. Lemaître</i>), P. Decouz (s) – (n° corde 6)</p> <p>Nanawest, f, b, 3 ans, par Kingsalsa USA et Anawest (IRE) (Anabaa USA), 58 k (<i>T. Trullier</i>), N. Caullery – (n° corde 8)</p> <p>Star Days, f, n,p, 3 ans, par Myboycharlie IRE et Star Dust Melody (Chichicastenango), 58 k, S. Guerin (<i>V. Cheminaud</i>), FX. Belvisi – (n° corde 3)</p> <p>Nospenic, f, b, 3 ans, par Penny’S Picnic (IRE) et Nostaltir [Muhtathir (GB)], 58 k, B. Giraudon (<i>E. Hardouin</i>), D&P. Prod'Homme (s) – (n° corde 5)</p> <p>Azaba, f, 3 ans, 58 k (54 k), FX. Bresson (<i>M^{me} P. Cheyer</i>), J. Carayon – (n° corde 2)</p> <p>Princesse Vera, f, 3 ans, 58 k, JP. Vanden Heede (<i>T. Bachelot</i>), M. Boutin (s) – (n° corde 10)</p> <p>Right On, f, 3 ans, 58 k, B. Giraudon (<i>PC. Boudot</i>), F. Vermeulen (s) – (n° corde 9)</p> <p>Cour Vitton, f, 3 ans, 58 k, M^{me} M. Vidal, F. Vermeulen (s) – (n° corde 7)</p> <p>9 partants ; 12 eng. ; 10 part def. – Total des entrées : 632 €</p> encolure, 1 long ½, courte encolure, nez, 1 long ½, tête, 2 long ½, 1 long ½. 11 500€ – 4600€ – 3450€ – 2300€ – 1 150€ Primes aux propriétaires : <p>6 210€ <i>Divertissement Ire</i>, prime non attribuée.</p> <p>2 484€ <i>Krishnadargent</i>.</p> <p>1 863€ <i>Nanawest</i>.</p> <p>1 242€ <i>Star Days</i>.</p> <p>621€ <i>Nospenic</i>.</p> Primes aux éleveurs : <p>977€ Coolmore Stud, Al Shaqab Racing, prime non attribuée.</p> <p>920€ Guy Pariente Holding.</p> <p>690€ M^{me} Christian Wingtans, Kevin Wingtans, M^{le} Wendy Wingtans.</p> <p>460€ Laurent Baudry, Marc Beart.</p> <p>230€ Bernard Giraudon.</p> <i>Temps total</i> : 1'39''74''' <p>La pouliche CARNABY STREET a été déclarée non-partante pour raisons vétérinaires, cette dernière étant boiteuse.</p> A l'issue de la course, suite à un incident survenu à environ 200 mètres du poteau d'arrivée, les Commissaires ont entendu en leurs explications les jockeys Pierre-Charles BOUDOT (RIGHT ON), arrivé non-placé et Cristian DEMURO (DIVERTISSEMENT IRE), arrivé 1 ^{er} . Après examen du film de contrôle et audition des jockeys précités, les Commissaires ont sanctionné le jockey Cristian DEMURO par une interdiction de monter pour une durée d’un jour, pour avoir eu un comportement fautif en progressant entre la lice et son concurrent sans avoir le passage suffisant et avoir mis en difficulté la pouliche RIGHT ON qui ne progressait toutefois plus à cet instant du parcours. L'incident constaté n’ayant pas eu de conséquence sur l'ordre d’arrivée de la course.	
<p>148³¹⁴⁰ PRIX FREDDY PALMER 2 150 m</p> (Maiden)	
<p>23000 € (11 500, 4 600, 3 450, 2 300, 1 150) – dotation France Galop Pour poulains entiers, hongres et pouliches de 3 ans, n’ayant jamais gagné. Poids : 58 k. Les chevaux n’ayant jamais couru recevront 2 k.</p> Parcours n° G3 : Plat, Dist. 2 150 m env.	
<p>Springboks, m, b,m, 3 ans, par Morandi et Rolled Gold USA (Giant’S Causeway USA), 58 k (54¹/₂ k), J. Seche (<i>S. Planque</i>), JC. Rouget (s) – (n° corde 5)</p> <p>Merveillo (GB), m, b, 3 ans, par Archipenko USA et Merville [Montjeu (IRE)], 58 k, Wertheimer & Frere, C. Ferland (s) – (n° corde 10)</p> <p>Spirit Of The Moon GB, m, al, 3 ans, par Sea The Moon GER et Casablanca IRE (Cape Blanco IRE), 58 k, Haras du Logis Saint-Germain (<i>PC. Boudot</i>), F. Vermeulen (s) – (n° corde 9)</p> <p>Forever Clementine, f, b, 3 ans, par Ajaya GB et Riymaisa IRE (Traditionally USA), 56¹/₂ k, M^{me} SA. Stark (<i>M. Berto</i>), J. Parize – (n° corde 1)</p>	

<p>Prince Los, m, b, 3 ans, par Los Cristianos et Princesse Polia [Creachadoir (IRE)], 58 k (54 k), M^{me} S. Penot (<i>M^{me} P. Cheyer</i>), J. Carayon – (n° corde 8)</p> <p>Oran IRE, h, 3 ans, 58 k, φ, A. Sefiane (<i>P. Bazire</i>), F. Vermeulen (s) – (n° corde 2)</p> <p>Vergoncey (IRE), m, 3 ans, 58 k, G. Augustin-Normand (<i>G. Millet</i>), J. Reynier – (n° corde 6)</p> <p>Valras, f, 3 ans, 54¹/₂ k, G. Pariente (<i>E. Hardouin</i>), C. Boutin (s) – (n° corde 7)</p> <p>Acignee, f, 3 ans, 56¹/₂ k, M^{me} M. Scandella-Lacaille (<i>T. Bachelot</i>), M^{me} M. Scandella-Lacaille – (n° corde 4)</p> <p>Funny Bay (GB), m, 3 ans, 58 k, φ, M^{me} L. Samoun (<i>A. Crastus</i>), C. Escuder – (n° corde 3)</p> <p>10 partants ; 34 eng. ; 10 part def. – Total des entrées : 1 430 €</p> 2 long, 1 long, 1 long ½, 2 long, encolure, 3 long, 8 long, 1 long, 1 long. 11 500€ – 4 600€ – 3450€ – 2300€ – 1 150€ Primes aux propriétaires : <p>6 210€ <i>Springboks</i>.</p> <p>2 484€ <i>Merveillo (Gb)</i>.</p> <p>1 863€ <i>Spirit Of The Moon Gb</i>, prime non attribuée.</p> <p>1 242€ <i>Forever Clementine</i>.</p> <p>621€ <i>Prince Los</i>.</p> Primes aux éleveurs : <p>2 302€ Hugues Rousseau.</p> <p>602€ Wertheimer & Frere.</p> <p>301€ Framont Limited.</p> <p>293€ M^{le} Harriet Loder, prime non attribuée.</p> <p>230€ Francois Carre, Julien Carayon.</p> <i>Temps total</i> : 2'21''97'''	
<p>149³¹⁴¹ PRIX LOUIS GAUTIER VIGNAL 2 000 m</p> (Classe 2)	
<p>28000 € (14 000, 5 320, 3 920, 2 240, 1 120, 840, 560) – dotation France Galop</p> Pour poulains entiers, hongres et pouliches de 3 ans , ayant couru en France ou n’ayant jamais couru et n’ayant pas, dans leurs deux dernières courses, reçu une allocation de 15.000 et n’ayant pas, depuis le 18 juillet de l'année dernière inclus, dans leurs trois dernières courses, gagné une Classe 2. Poids : 56 k. 1/2 . Les chevaux ayant, depuis le 18 avril de l'année dernière inclus, reçu une allocation de 8.000 porteront 1 k. 1/2 ; une allocation de 10.500, 2 k. 1/2 ; une allocation de 14.000, 3 k. 1/2. Parcours n° P5 : Plat, Dist. 2 000 m env.	
<p>Bobbymurphy, m, b, 3 ans, par Intello (GER) et Galaxie Des Sables [Marchand De Sable (USA)], 59 k, Mbaye Niang SNC (<i>F. Blondel</i>), F. Rossi – (n° corde 5)</p> <p>Fort Payne, m, b, 3 ans, par Rio De La Plata USA et Lady Verde [Meshaheer (USA)], 59 k (<i>T. Trullier</i>), N. Caullery – (n° corde 7)</p> <p>Bialystok (IRE), m, b, 3 ans, par Zoffany IRE et Deauville Shower IRE (High Chaparral IRE), 59 k, Ecuries Serge Stempniak (<i>C. Demuro</i>), JC. Rouget (s) – (n° corde 3)</p> <p>Paco (IRE), m, b, 3 ans, par Paco Boy IRE et Momo No Sekku [Leroïdesanimaux (BRZ)], 56¹/₂ k (<i>G. Millet</i>), J. Reynier – (n° corde 4)</p> <p>Angelino, m, b, 3 ans, par Scissor Kick AUS et Angel Of Harlem [Holy Roman Emperor (IRE)], 59 k, ⊗, Haras d'Étreham (<i>E. Hardouin</i>), S. Dehez (s) – (n° corde 2)</p> <p>Collingham GER, m, b, 3 ans, par Samum GER et Chandos Rose IRE (Mull Of Kintyre USA), 58 k, B. Giraudon (<i>PC. Boudot</i>), F. Vermeulen (s) – (n° corde 1)</p> <p>Shadow, f, b, 3 ans, par Anodin (IRE) et Featherquest (GB) (Rainbow Quest USA), 55 k, ⊗, Wertheimer & Frere, C. Ferland (s) – (n° corde 6)</p> <p>7 partants ; 15 eng. ; 7 part def. – Total des entrées : 722 €</p> 2 long, 3⁄4 long, 2 long ½, 1⁄2 long, courte encolure, 7 long ½. 14000€ – 5 320€ – 3920€ – 2240€ – 1 120€ – 840€ – 560€ Primes aux propriétaires : <p>7 560€ <i>Bobbymurphy</i>.</p> <p>2 872€ <i>Fort Payne</i>.</p> <p>2 116€ <i>Bialystok (Ire)</i>.</p> <p>1 209€ <i>Paco (Ire)</i>.</p> <p>604€ <i>Angelino</i>.</p> <p>453€ <i>Collingham Ger</i>, prime non attribuée.</p> <p>302€ <i>Shadow</i>.</p> Primes aux éleveurs : <p>4 204€ Haras D'Haspel.</p> <p>1 064€ M^{me} Philippe Demercastel.</p> <p>513€ Thierry Storme, Thierry Lohest.</p> <p>336€ Jan Krauze.</p> <p>293€ Jean-Claude Seroul.</p> <p>168€ Wertheimer & Frere.</p> <p>71€ Dieter Albert Brand, prime non attribuée.</p> <i>Temps total</i> : 2'6''59'''	

<p>Le jockey Sébastien MAILLOT ayant rencontré des problèmes de véhicule, les Commissaires ont autorisé son remplacement sur le poulain ANGELINO par le jockey Eddy HARDOUIN au poids de 59 kg.</p>	
<p>150³¹⁴² PRIX DE SERANON 1 600 m</p> (Classe 2)	
<p>28000 € (14 000, 5 320, 3 920, 2 240, 1 120, 840, 560) – dotation France Galop</p> Pour chevaux entiers, hongres et juments de 4 ans et au-dessus , n’ayant pas, depuis le 1 ^{er} juillet de l’année dernière inclus, gagné une Listed Race, ni été classés 2 ^o ou 3 ^o d'une course de Groupe. Poids : 56 k. 1/2 . Les chevaux ayant, depuis le 1 ^{er} mars de l'année dernière inclus, reçu une allocation de 12.000 (A Réclamer et Handicaps exceptés) porteront 2 k. ; reçu une allocation de 15.000 ou été classés 2 ^o ou 3 ^o d'une Listed Race, 3 k. ; gagné une Listed Race ou été classés 2 ^o ou 3 ^o d'une course de Groupe, 4 k. Parcours n° P4 : Plat, Dist. 1 600 m env.	
<p>Wonder Boy, h, b, 6 ans, par Sepoy AUS et Sound Of Summer USA (Fusaichi Pegasus USA), 59¹/₂ k, φ, M^{me} L. Baudouin (<i>PC. Boudot</i>), Ed. Monfort (s) – (n° corde 2)</p> <p>Alfieri, h, b, 8 ans, par Naaqoos (GB) et Jolie Et Belle [Oratorio (IRE)], 59¹/₂ k (58 k), JP. Zaoui (<i>M^{me} M. Velon</i>), JP. Gauvin (s) – (n° corde 1)</p> <p>Auchterarder IRE, f, b, 4 ans, par Gleneagles IRE et Crossover GB (Cape Cross IRE), 55 k, Tolmi Racing SC (<i>F. Blondel</i>), F. Rossi – (n° corde 5)</p> <p>Rocquemont, m, b, 5 ans, par Anodin (IRE) et Rebecca’S Filly [Elusive City (USA)], 56¹/₂ k, G. Augustin-Normand (<i>A. Crastus</i>), C. Escuder – (n° corde 4)</p> <p>Skalleto, h, b, 7 ans, par Kendargent et Skallet [Muhaymin (USA)], 56¹/₂ k, M^{me} R. Bouckhuyt (<i>I. Mendizabal</i>), F. Vermeulen (s) – (n° corde 3)</p> <p>5 partants ; 18 eng. ; 5 part def. – Total des entrées : 1 117 €</p> 3 long 1⁄2 , 3⁄4 long, 1 long, 2 long. 14 000€ – 5 320€ – 3920€ – 2240€ – 1 120€ Primes aux propriétaires : <p>4 410€ <i>Wonder Boy</i>.</p> <p>1 675€ <i>Alfieri</i>.</p> <p>1 587€ <i>Auchterarder Ire</i>, prime non attribuée.</p> <p>907€ <i>Rocquemont</i>.</p> <p>352€ <i>Skalleto</i>.</p> Primes aux éleveurs : <p>1 564€ Ecurie Des Monceaux.</p> <p>909€ G. R. Bailey Ltd.</p> <p>409€ Clement Thomas, M^{me} Sonia Thomas.</p> <p>333€ Newstead Breeding Lic, prime non attribuée.</p> <p>191€ Guy Pariente Holding.</p> <i>Temps total</i> : 1'37''86'''	
<p>151³¹⁴⁵ PRIX DU PESCAIRE 2 000 m</p> (Handicap de catégorie) (Classe 4)	
<p>14000 € (7 000, 2 800, 2 100, 1 400, 700) – dotation France Galop</p> Pour chevaux entiers, hongres et juments de 4 ans et au-dessus . Seront qualifiés dans cette épreuve, les chevaux auxquels le handicapeur aura attribué une valeur égale ou inférieure à 25 k. La référence de cette épreuve sera éventuellement remontée à la déclaration des partants probables, afin que le poids le plus élevé soit fixé à 60 k. Parcours n° P5 : Plat, Dist. 2 000 m env. Référence : +35.	
<p>Dragon Love, h, al, 5 ans, par Dragon Pulse IRE et Love Knot IRE (Lomitas GB), 58¹/₂ k, M^{me} E. Drouet (<i>PC. Boudot</i>), Y. Fouin (s) – (n° corde 5)</p> <p>Il Pittore, h, b, 10 ans, par Mr. Greeley USA et Spira IRE (Sadler’S Wells USA), 59¹/₂ k, φ, Passion Racing Club, C. Escuder – (n° corde 3)</p> <p>54 Speedywell, h, b, 6 ans, par Willywell et Salve (Sinn Kiang), 59 k, ⊗, B. Bossert (<i>F. Lefebvre</i>), B. Bossert – (n° corde 9)</p> <p>Moult, h, b, 5 ans, par Rajsaman et La Gohanniér [Le Havre (IRE)], 60 k, M^{me} SA. Stark (<i>T. Bachelot</i>), J. Parize – (n° corde 10)</p> <p>103 Cookilayone, f, gr, 5 ans, par Rajsaman et Saroushka [Westerner (GB)], 59¹/₂ k, A. Girod (<i>J. Claudic</i>), M. Pitart – (n° corde 7)</p> <p>Andrea Doria, f, 5 ans, 58¹/₂ k, ⊗, A. Gabryszewski (<i>G. Benoist</i>), JC. Sarais – (n° corde 12)</p> <p>River Of Silver, h, 5 ans, 54¹/₂ k, ⊗, P. Faucampre (<i>A. Crastus</i>), C. Escuder – (n° corde 14)</p> <p>Tripoo, h, 4 ans, 59 k (<i>M. Berto</i>), J. Parize – (n° corde 1)</p> <p>Grey Vendome, h, 9 ans, 59¹/₂ k, φ, R. Meder (<i>C. Demuro</i>), M. Krebs (s) – (n° corde 4)</p>	

Primes aux propriétaires :
 2 632€ *Risky Asset*.
 1 053€ *Sunseat*.
 789€ *Rends La Monnaie*.
 526€ *Nice Party*.
 263€ *Caparica*.

Primes aux éleveurs :
 776€ Framont Limited, Ashwood Farm Associates Ltd.
 356€ Christian Presse, Pierre Presse.
 310€ Earl Haras Du Talllis, Hans Hunziker.
 237€ Scea Du Haras De Victot.
 118€ M^{me} Sylvie Gesbert, Jerome Lacouture.

Temps total : 3'14''65''

230 3038 **PRIX LONGBOARD** **1 700 m (PSF)**
 (Handicap divisé)
 (Classe 4)
 Deuxième épreuve

12 000 € (6 000, 2 400, 1 800, 1 200, 600) – dotation France Galop
 Pour chevaux entiers, hongres et juments de **5 ans et au-dessus**.
Les poids de cette épreuve seront remontés après division à la clôture des partants, afin que le poids le plus élevé soit fixé à 60 k.

- Parcours n° P3: Plat, Dist. 1 700 m env.
 Référence: +35.
- 82⁵ **Georginela**, f, b, 5 ans, par George Vancouver USA et Maladetta [Octagonal (NZ)], 54 k (54^{1/2} k), Ecurie R.E. (T. Bachelot), F. Foucher – (n° corde 6) 1
 - 82³ **Tiptop**, f, b,f, 5 ans, par Zanzibari USA et Tinerà (Kendor), 55 k, φ (E. Hardouin), G. Aidant – (n° corde 3) 2
 - 116¹ **Sulal Nair**, h, b, 8 ans, par Naaqoos (GB) et Sol Schwarz (GB) (Hernando), 53 k, B. Prunault, XL. Le Stang – (n° corde 1) 3
 - 81⁴ **Koukiboy**, h, al, 7 ans, par Siyouni et Flaminga Trepmp [Tremolino (USA)], 60 k, ♂, Ecurie R.E. (C. Grosbois), F. Foucher – (n° corde 5) 4
 - 100 **Campione**, h, a.m, 9 ans, par King'S Best USA et Grise Bomb USA (Mr. Greeley USA), 51 k (51^{1/2} k), Al Ryan Racing (A. Pouchin), F. Fievez – (n° corde 2) 5
 - 82¹ **Premier Avril**, h, 9 ans, 58 k, ♂, JC. Daoudal (A. Roussel), B. Legros (s) – (n° corde 7) 6
 - 8 **Jaliska**, f, 5 ans, 55^{1/2} k, M^{me} MC. Elaerts (H. Besnier), M^{me} AS. Crombez – (n° corde 4) 7
 - 54 **Reine De Lune**, f, 5 ans, 55 k, φ, S. Morineau (L. Boisseau), S. Morineau – (n° corde 11) 8
 - La Belle Mayson GB**, f, 6 ans, 56^{1/2} k (55 k), φ, M^{me} M. Gouyette (M. Justum), S. Gouyette (s) – (n° corde 8) 9
 - 81⁵ **Fan Zone**, f, 5 ans, 57^{1/2} k (56^{1/2} k), ♂, M^{me} B. Winkler (D. Boche), L. Gadbin (s) – (n° corde 10) 10
 - Carambole GER**, f, 5 ans, 60 k (57 k), J. Morel (M^{me} C. Gendron), J. Morel – (n° corde 9) –

11 partants ; 11 eng. ; 11 part def. – Total des entrées : 290 €
 ½ long, 1 long, 3 long ½, encolure, 2 long, courte encolure, 2 long, nez, 3 long ½.
 6 000€ – 2 400€ – 1 800€ – 1 200€ – 600€

Primes aux propriétaires :
 2 430€ *Georginela*.
 972€ *Tiptop*.
 567€ *Sulal Nair*.
 378€ *Koukiboy*.
 189€ *Campione*.

Primes aux éleveurs :
 1 095€ Ecurie R. E. .
 438€ Earl Haras De La Gisloterie.
 307€ Suc. Jacques Herold.
 205€ Ecurie R. E. .
 102€ Gerard Laboureau.

Temps total : 1'41''23''

Les Commissaires ont autorisé le jument TIPTOP à entrer en piste la première, l'entraîneur ayant formulé sa demande dans les délais.
 Les Commissaires ont autorisé le jument JALISKA à être munie d'un bonnet assourdissant de couleur rouge au rond de présentation, ce dernier étant retiré derrière les stalles, l'entraîneur ayant formulé sa demande dans les délais.

231 3033 **PRIX LE VALENTIN** **1 700 m (PSF)**
 (À réclamer)
 (Classe 4)

12 000 € (6 000, 2 400, 1 800, 1 200, 600) – dotation France Galop
 Pour poulains entiers, hongres et pouliches de **3 ans**, mis à réclamer pour 10.000, 12.000 ou 14.000. **Poids : 56 k.** Les chevaux mis à réclamer pour 12.000 porteront 1 k. 1/2; pour 14.000, 3 k. En outre, tout gagnant portera 1 k. 1/2 ; de plusieurs courses, 3 k.

- Parcours n° P3: Plat, Dist. 1 700 m env.
- 133 **Quiviven GB**, f, b, 3 ans, par Kendargent et Queen Margherita GB [Montjeu (IRE)], 57^{1/2} k (54 k), (14 000), Newsells Park Stud (L. Rousseau), HA. Pantall – (n° corde 2) 1
 - 80⁵ **Influence Bere**, f, b, 3 ans, par Peer Gynt JPN et Triple Witching USA (Pulpit USA), 57^{1/2} k (55 k), ♂. (14 000), M^{me} M. Blot, J. Boisnard (s) – (n° corde 11) 2
 - Baileys Guapa**, f, al, 3 ans, par Supplieant GB et Jolie Et Belle [Oratorio (IRE)], 56 k (53^{1/2} k), ♂, (10 000), G.R. Bailey Ltd (C. Guitraud), JV. Toux – (n° corde 6) 3
 - 23 **Nice Music**, h, b, 3 ans, par Very Nice Name et Qatar Music IRE (Mastercraftsman IRE), 56 k (52^{1/2} k), φ, (10 000), Ecurie Dionysos (M. Justum), N. Leenders – (n° corde 9) 4
 - 23 **Saint Aubinoise**, f, b, 3 ans, par George Vancouver USA et Flower War USA (War Chant USA), 56 k, (10 000), Haras du Domaine de L'Etang (T. Bachelot), L. Gadbin (s) – (n° corde 1) 5
 - 94 **Maisoncelles**, f, 3 ans, 54^{1/2} k, (10 000), S. Morineau (L. Boisseau), S. Morineau – (n° corde 3) 6
 - 23³ **Martin'S Juisis**, m, 3 ans, 56 k, (10 000), T. Lines (A. Roussel), A. Fouassier – (n° corde 5) 7
 - Shar Invoice**, f, 3 ans, 54^{1/2} k (55 k), (10 000), J. Lastrajoli (J. Cabre), R. Le Dren Doleuze – (n° corde 10) 8
 - Taliouina**, f, 3 ans, 57^{1/2} k (55 k), (12 000), M^{me} B. Winkler (D. Boche), L. Gadbin (s) – (n° corde 4) 9
 - 76 **Ipop Bere**, h, 3 ans, 59 k, ♂. (14 000), JM. Angles (A. Bourgeois), A. Fouassier – (n° corde 7) 10
 - Darevista**, f, 3 ans, 57^{1/2} k, (14 000), C. Hogg (M. Androuin), JL. Guillochon – (n° corde 8) –

11 partants ; 19 eng. ; 1 eng. sup. ; 11 part def. – Total des entrées : 566 €
 Eng. Sup. : *Shar Invoice*
 4 long ½, tête, 2 long, 1 long, tête, nez, 1 long ½, 3 long, 2 long.
 6 000€ – 2 400€ – 1 800€ – 1 200€ – 600€

Primes aux propriétaires :
 3 240€ *Quiviven Gb*, prime non attribuée.
 1 296€ *Influence Bere*.
 972€ *Baileys Guapa*.
 648€ *Nice Music*.
 324€ *Saint Aubinoise*.

Primes aux éleveurs :
 510€ Newsells Park Stud, prime non attribuée.
 480€ Sas Regnier.
 360€ Haras Des Trois Chapelles.
 240€ Scea Du Haras De Victot.
 120€ M^{me} Elise Drouet, David Salmon.

Temps total : 1'41''56''

232 3035 **PRIX DE LA COURANCE** **2 400 m (PSF)**
 (Handicap de catégorie)
 (Classe 3)

16 000 € (8 000, 3 200, 2 400, 1 600, 800) – dotation France Galop
 Pour chevaux entiers, hongres et juments de **4 ans**.
Seront qualifiés dans cette épreuve, les chevaux auxquels le handicapeur aura attribué une valeur égale ou inférieure à 30 k.

La référence de cette épreuve sera éventuellement remontée à la déclaration des partants probables, afin que le poids le plus élevé soit fixé à 60 k.

Parcours n° P5: Plat, Dist. 2 400 m env.
 Référence: +30,5.

- 25 **Cassata GB**, f, b, 4 ans, par Casamento IRE et Captain'S Paradise IRE (Rock Of Gibraltar IRE), 58^{1/2} k (57 k), M^{me} N. Ermashhev (M^{me} M. Michel), R. Rohne – (n° corde 10) 1
- 78¹ **Vigo**, h, b, 4 ans, par Diamond Green et Vivement Dimanche GB (Royal Applause GB), 60 k, ♂, Ecurie Louis d'Aur (T. Bachelot), L. Gadbin (s) – (n° corde 2) 2
- 18 **Liberte Absolue**, f, b, 4 ans, par Olympic Glory IRE et Fenella'S Link GB (Linamix), 58^{1/2} k (55^{1/2} k), ♂, R. Dupuy-Naulot (M^{me} F. Valle Skar), C&Y. Lerner (s) – (n° corde 14) 3
- Le Bolero**, m, gr, 4 ans, par Elusive City USA et Mojo Moon IRE (Slickly), 58^{1/2} k, M^{me} E. Lafeu (M. Androuin), A. Couetil (s) – (n° corde 1) 4
- 25³ **Raindance**, f, b, 4 ans, par Planteur (IRE) et Changing Skies IRE (Sadler'S Wells USA), 56 k, M^{me} A. Boisnard (A. Roussel), J. Boisnard (s) – (n° corde 11) 4
- 27¹ **Proud Penelope**, f, 4 ans, 57^{1/2} k (56 k), SCEA Barbottiere, L. Gadbin (s) – (n° corde 13) 6
- 27 **Parfaite Merrill**, f, 4 ans, 54 k, P. Fleurie (C. Grosbois), P. Fleurie – (n° corde 3) 7
- 16 **Goldifrost**, f, 4 ans, 51 k (48 k), M^{me} C. Barande Barbe (M^{me} M. Peslier), M^{me} C. Barande Barbe – (n° corde 12) 8
- 27⁵ **Island Fish**, f, 4 ans, 55^{1/2} k (54 k), M^{me} A. Kurth (M^{me} C. Poirier), E. Libaud (s) – (n° corde 8) 9
- 37⁵ **True Lolita (GB)**, f, 4 ans, 57 k (54^{1/2} k), Haras Voltaire (J. Mobian), P. Decouz (s) – (n° corde 5) 10

- 22 **Mister Money GER**, h, 4 ans, 55^{1/2} k, ♂, M^{me} V. Jud-Frei (H. Besnier), E. Thueux – (n° corde 4) –
- 78³ **Amarigood**, f, 4 ans, 55 k, D. Miquel (J. Cabre), E. Thueux – (n° corde 6) –
- Indian Song**, f, 4 ans, 56^{1/2} k, M^{me} G. Reille-Villedey (E. Etienne), Butel & Beaunez (s) – (n° corde 7) –

13 partants ; 25 eng. ; 14 part def. – Total des entrées : 846 €
 Certif. vétérinaire : *Sunset Lover*
 nez, tête, 2 long, dead-heat, ¾ long, 1 long, 1 long, 2 long, ¾ long.
 8 000€ – 3 200€ – 2 400€ – 1 200€ – 1 200€

Primes aux propriétaires :
 3 240€ *Cassata Gb*, prime non attribuée.
 1 296€ *Vigo*.
 972€ *Liberte Absolue*.
 486€ *Le Bolero*.
 486€ *Raindance*.

Primes aux éleveurs :
 680€ Aston Mullins Stud, Stephen W. Barrow, prime non attribuée.
 584€ Gaec Campos.
 438€ S.C.E.A. Des Prairies, Benoit Jeffroy, Thomas Jeffroy.
 328€ Al Shagab Racing.
 219€ Denis Gallet.
 Temps total : 2'28''75''

Les Commissaires ont, après enquête, sanctionné l'entraîneur Philippe DECOUZ par une amende de 30 euros pour couleurs non conformes, ce dernier ayant été jugé responsable de cette situation.

A l'issue de la course, les Commissaires, après avoir entendu la femme-jockey Frida VALLE SKAR en ses explications, l'ont sanctionné par une interdiction de monter pour une durée de 1 jour, pour avoir fait un usage manifestement abusif de sa cravache (2^e infraction - 7 coups).

Index des chevaux cités dans ce bulletin

Les chiffres entre () indiquent l'ordre d'arrivée jusqu'au cinquième inclus.
 Les chevaux autres que pur sang sont imprimés en caractères italiques.
 * Chevaux n'ayant pas droit à la prime.

***A Dance To Dawn IRE**, 4 ans, Dawn Approach IRE et Alfaayza IRE, 171

A Fine Romance, f, 5 ans, Reliable Man (GB) et A Beautiful Mind GER, 107

A Gibraltar, f, 3 ans, Rock Of Gibraltar IRE et Celebre, 158

A Special Line, f, 5 ans, Martaline GB et A Special Dream GER, **124/3**

A Special Line, f, 5 ans, Martaline GB et A Special Dream GER, **211/5**

***Abadie GB**, h, 4 ans, Muhaarar GB et Sacre Coeur GB, 131

About Midnight (IRE), f, 3 ans, Biraaj IRE et Sakal (GB), 188

Absalon Cat, m, 4 ans, Evasive GB et Lusicat (IRE), 191

Achillea, f, 8 ans, Dylan Thomas IRE et Afya (GB), 224

Acignee, f, 3 ans, Waldpark GER et Adulaire, 148

Aclou, m, 3 ans, Le Havre (IRE) et Ajou, **146/5**

Adelphie, f, 4 ans, Prince Gibraltar et Holiday Maker GB, **214/5**

Adrenaline Tim, f, 6 ans, Air Chief Marshal IRE et King'S Pearl, **140/2**

***Aerion GER**, 5 ans, Areion GER et Arabella GER, **220/3**

***Afkaar USA**, m, 3 ans, Kitten'S Joy USA et Celestial Woods USA, 146

African Grey, 4 ans, Kendargent et Agathe Rare (IRE), 166

After Rain Sun, f, 4 ans, Prince Gibraltar et Belle Chasse GB, 212

Agdune, f, 5 ans, Stormy River et Tombouctou, 104

***Agenda GER**, f, 4 ans, Soldier Hollow GB et Aitiana GB, **177/5**

Agosta, f, 6 ans, Hurricane Cat USA et Island Lady, 116

***Aimef GB**, 3 ans, Heeraat IRE et Aquasulis IRE, 167

Ajsaman, h, 4 ans, Rajsaman et Adulaire, 113

Ajsaman, h, 4 ans, Rajsaman et Adulaire, 204

Akamu, 3 ans, Acclamation GB et Holberg Suite GB, 179

Akyo, m, 4 ans, Rajsaman et Beynotown (GB), **156/5**

Al Rassoul, h, 6 ans, Elusive City USA et Tunis, 116

Al Rassoul, h, 6 ans, Elusive City USA et Tunis, **222/1**

***Alaska Wolf GER**, m, 5 ans, Cape Cross IRE et Al Quintana GER, **107/3**

***Albukhuri GB**, h, 4 ans, Hot Streak IRE et Poyle Dee Dee GB, **109/4**

***Alexander (FR)**, h, 5 ans, Motivator GB et Little Tinka GB, 226

Alfieri, h, 8 ans, Naaqoos (GB) et Jolie Et Belle, **150/2**

Aliantha, f, 5 ans, Alianthus GER et Summer Rainbow, 123

Alienor, f, 5 ans, Teofilo IRE et Sismix IRE, 164

Alkaid, h, 4 ans, Sommerabend GB et Mahyara, 159

All Or Nothing, 4 ans, Dabirsim et Cindy Bould GB, **196/1**

All Revved Up (IRE), 4 ans, Rio De La Plata USA et Rive Neuve, 169

Allez Henri (IRE), h, 10 ans, Footstepsinthesand GB et Macotte, **208/1**

Allset (IRE), m, 3 ans, Anodin (IRE) et Not Ready USA, 145

Almazora, f, 6 ans, Reckless Abandon GB et Ponte Sanangelo, **132/4**

Almeida Girl (GB), f, 3 ans, Temple City USA et Llanita (GB), **188/2**

Almost Light, h, 4 ans, Waldpark GER et You Got The Love GB, **175/4**

Alpatkinoss, h, 5 ans, Diamond Green et Dissertation IRE, 115

Alpengeist (GB), m, 4 ans, Make Believe GB et Middlemist Red USA, 131

***Altar Of The Sun GB**, h, 3 ans, Pivotal GB et Dynaglow USA, 145

Alternative, f, 3 ans, Triple Threat et Shotgun Wedding GB, 158

Always Somewhere, f, 5 ans, Motivator GB et Isula Di Isula (IRE), 135

Always Viv, m, 3 ans, Pomellato GER et Autumn Forest, **228/4**

Amanda, f, 5 ans, Kendargent et Cheap Thrills GB, **104/4**

***Amani Pico USA**, 4 ans, Warrior'S Reward USA et Pico Da Neblina USA, 137

Amankatkay, m, 4 ans, Panis USA et Ta Aleem GB, 141

Amarigood, f, 4 ans, Amarillo IRE et Really Good, 232

Amazonie (GB), f, 3 ans, Toronado (IRE) et Amarysia, **203/2**

Amazonya, f, 5 ans, Zanzibari USA et Hahyasi, 135

American Bridge (GB), f, 4 ans, Kodiak GB et More Than Sotka, **214/1**

American Lily, f, 4 ans, American Devil et Miss Vinga, **131/3**

Amethyst, f, 5 ans, Lord Of England GER et Blue Note GER, 153

Amiata, f, 4 ans, War Command USA et Ponentina, 105

Amiata, f, 4 ans, War Command USA et Ponentina, 187

Amicalina, f, 4 ans, Orpen USA et Amicale, 229

Ammobaby, 4 ans, Planteur (IRE) et Ponte Di Legno, 137

***Andersson GER**, h, 5 ans, Scalo GB et Antonym USA, **106/4**

Andino, m, 4 ans, Meshaher USA et Morena, **153/1**

Andrea Doria, 5 ans, Evasive GB et Danzigs Grandchild USA, 219

Andrea Doria, f, 5 ans, Evasive GB et Danzigs Grandchild USA, 151

Angela, 4 ans, Wootton Bassett GB et Angel Of Harlem, **169/5**

Angelinka, f, 3 ans, Pedro The Great USA et Silent Cause USA, **188/3**

Angelino, m, 3 ans, Scissor Kick AUS et Angel Of Harlem, **149/5**

Aniel, m, 5 ans, Planteur (IRE) et Angel Of Harlem, 103

Aniel, m, 5 ans, Planteur (IRE) et Angel Of Harlem, **189/5**

Another Hot Topic (IRE), 3 ans, Rio De La Plata USA et Anaboo IRE, 179

Antheya, m, 5 ans, Le Havre (IRE) et Rivabella, **115/4**

Antics Dealer, f, 4 ans, Dabirsim et Antiqua Millenia IRE, 130

April In Paris, 3 ans, Vadamos et Aquarelle Bleue (GB), 110

Aproximately, h, 4 ans, Rio De La Plata USA et Aya Sophia, 155

Aproximately, h, 4 ans, Rio De La Plata USA et Aya Sophia, **214/3**

Arabella, f, 3 ans, Helmet AUS et Angel'S Tears GB, **228/5**

Ares Black, 6 ans, Meshaher USA et Tiara GB, **195/4**

Argentine, f, 4 ans, Rio De La Plata USA et Albicocca, 131

Argyron (IRE), 5 ans, Iffraaj GB et Alkania GB, **128/1**

Arrow Chop, h, 4 ans, Captain Chop et Azagra (IRE), 122

Art Of Fusion, h, 6 ans, Wootton Bassett GB et Magic Sopran, 135

Art Of Fusion, h, 6 ans, Wootton Bassett GB et Magic Sopran, **190/4**

Art Premier (IRE), 5 ans, Dutch Art GB et Slippers Best GB, 180

As Des Flandres, h, 11 ans, King'S Best USA et Agnes For Ransom USA, **135/4**

Asandros, m, 5 ans, Alexandros GB et Gereon, **202/1**

Ascension Directe, f, 6 ans, Air Chief Marshal IRE et Salon Musique GER, 202

Aspasia, f, 4 ans, Zanzibari USA et Air Bag, 130

Assanilka, f, 7 ans, Diamond Green et Regal Step GB, 116

***Assayer IRE**, f, 4 ans, Galileo IRE et Fix NZ, 105

Assonance, f, 6 ans, Saonois et Agosta, **117/3**

Assonance, f, 6 ans, Saonois et Agosta, 193

Asterion, h, 8 ans, Ryono USA et So Long Girl GB, 178

Astrachem (IRE), 6 ans, Zebedee GB et Daidoo IRE, 182

***Ataman Ermak IRE**, h, 10 ans, Galileo IRE et Missvinski USA, 121

Ateem, 6 ans, Dark Angel IRE et Jeu De Plume IRE, **170/3**

***Athena Star GB**, f, 5 ans, War Command USA et Angie And Liz IRE, 153

***Athena Star GB**, f, 5 ans, War Command USA et Angie And Liz IRE, 178

Athousandkisses, m, 3 ans, Doctor Dino et Lune USA, **225/3**

***Auchterarder IRE**, f, 4 ans, Gleneagles IRE et Crossover GB, **150/3**

***Auen Adventure GER**, h, 5 ans, Poseidon Adventure IRE et Auenprincess GER, 189

***Autumn Trail GB**, f, 4 ans, Sixties Icon GB et Boleyna USA, **111/4**

***Autumn Twilight IRE**, m, 3 ans, Buratino IRE et Mujadiil Shadow IRE, **207/4**

Avec Mention, f, 4 ans, French Fifteen et Irrecevable GB, 114

***Axcelerator IRE**, 5 ans, Excelebration IRE et Noble Hachy GB, 180

Azaba, f, 3 ans, Milanais et Alcazaba, 147

Azachop, 6 ans, Muhaymin USA et Azagra (IRE), **220/6**

***Azorin IRE**, m, 5 ans, Cape Cross IRE et Sultanah Heyam GB, 164

Azur As Well, f, 3 ans, Penny'S Picnic (IRE) et Stormy Queen, **203/3**

Bad Liar (IRE), m, 3 ans, Rajsaman et Rahyna USA, **186/4**

Badr, h, 4 ans, Muhaarar GB et Iltemas USA, 212

Baikal, m, 4 ans, Le Havre (IRE) et Changeable GB, **204/1**

Baileys Diable, h, 5 ans, Rajsaman et Kickingthelilly GB, **224/5**

Winman In Grey, h, 5 ans,
Rajsaman et Cinder'S Post, **124/2**

Winvalchope, f, 3 ans, Kheleyf
USA et Mademoiselle Flore (GB),
207/3

***Wonder Angel IRE**, f, 3 ans,
Dark Angel IRE et Sea Of Wonders
IRE, **144/5**

Wonder Boy, h, 6 ans, Sepoy AUS
et Sound Of Summer USA, **150/1**

Wookie, m, 5 ans, Wootton Bassett
GB et Medical Kiss, **127/1**

Wookie, m, 5 ans, Wootton Bassett
GB et Medical Kiss, **217/4**

Wootton Saga, f, 4 ans, Wootton
Bassett GB et Saga D'Or, 159

Yaka Chope, f, 3 ans, Captain
Chop et lamachope, 158

Yardan, m, 3 ans, Invincible Spirit
IRE et Nepali Princess IRE, **146/1**

Ymohtep, h, 5 ans, Whipper USA et
Elsa D'Orient IRE, **172/4**

Yoman Senora, h, 6 ans,
Youmzain IRE et Miss Quinze, 135

***You Better Run IRE**, m, 5 ans,
Thewayyouare USA et Ardena
IRE, 206

You Rock, m, 4 ans, Youmzain IRE
et Sakarya USA, 209

Youca, f, 6 ans, Youmzain IRE et
Capillano Smile BEL, 192

***Young Merlin IRE**, h, 5 ans,
Camelot GB et Zelloof IRE, 192

Zaahir, h, 5 ans, Charm Spirit (IRE)
et Ampersand GB, 227

Zadrak, h, 10 ans, Dragon Dancer
GB et Zanatiya, 123

Zain Gold, h, 7 ans, Atlantic Waves
IRE et Sleek Gold GB, 152

Zambacha Rosetgri, f, 6 ans,
Recharge IRE et Zambaba, **222/5**

***Zarya GER**, f, 4 ans, Kamsin GER
et Zazera, 189

Zemindari, h, 9 ans, Zanzibari USA
et Villa Joyeuse, **106/1**

Zeri, h, 6 ans, Rajsaman et Ghada
Amer, **163/4**

Zhivago (IRE), 3 ans, Kendargent
et Zanet, **110/1**

Zimbaldino, h, 5 ans, Dunaden FR
et Pearl Goddess GB, **103/4**

Zoe La Gribouille, f, 7 ans,
Siyouni et Zalga, 119

Zormy, h, 4 ans, Stormy River et
Zanet, **105/1**

Zouave Valley, m, 4 ans, Whipper
USA et Isocel, 113